

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE

Société coopérative de crédit à capital variable régie par les articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier au capital de 30 982 912,20 Euros.

Siège social : 94, rue Bergson, BP 524, 42007 Saint-Étienne.

Siret : 380 386 854 00018 – APE : 651D.

Comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2005

qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2006.

Comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Comptes consolidés adoptés par l'union européenne.

1. – Préambule.

1.1. Cadre réglementaire. – L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005) et du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n° 2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit agricole.

1.2. Transition aux normes internationales. – Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes internationales, le groupe Crédit agricole applique la recommandation émise par le Comité des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR) du 30 décembre 2003, et reprise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS. Cette dernière recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises aux normes internationales communiquent leurs informations financières pendant la période de transition.

La date d'adoption étant le 31 décembre 2005, le groupe Crédit agricole publie pour la première fois à compter de cette date ses premiers états financiers IFRS conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Par ailleurs, la date de transition aux IFRS étant le 1^{er} janvier 2004 pour l'ensemble des normes à l'exception des normes IAS 32, 39 et IFRS 4, le groupe Crédit agricole présente des informations comparatives complètes selon les normes IAS/IFRS à compter de cette date. Il est précisé que la date de transition des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 est le 1^{er} janvier 2005.

1.3. Normes applicables et comparabilité. – Pour établir le bilan d'ouverture et les comptes annuels de l'exercice 2005, les seules règles comptables publiées au journal officiel de l'Union européenne et applicables à la date de clôture ont été utilisées. En revanche, les normes et interprétations dont la date d'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2005 n'ont pas été retenues.

Du fait de la mise en œuvre réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32, 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les passifs d'assurance, les états financiers concernant l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer les impacts de ces normes. En conséquence, les actifs et passifs relatifs à l'activité d'assurance et les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles françaises telles que décrites dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2004. Dans ces conditions, les paragraphes 8.1.5 et 8.1.7 ci-après ne s'appliquent pas aux données relatives à l'exercice 2004.

Pour faciliter la compréhension et l'analyse des informations financières 2005, des données financières consolidées à normes constantes ont également été préparées : elles comprennent des données comparatives 2004 incorporant une simulation d'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4.

Ces informations complémentaires ne figurent pas dans les états réglementaires.

1.4. Format de présentation des états financiers. – La Caisse régionale Loire Haute-Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R. 03 du 27 octobre 2004.

2. – Cadre général.

2.1. Présentation juridique de l'entité. – Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Loire Haute-Loire, 94 rue Bergson, 42 000 Saint-Étienne, inscription au registre du commerce de Saint-Étienne, Siret 380 386 854 00018. Établissement de crédit et courtage d'assurance société coopérative à capital variable

2.2. Organigramme simplifié du groupe Crédit agricole. – Un groupe bancaire d'essence mutualiste

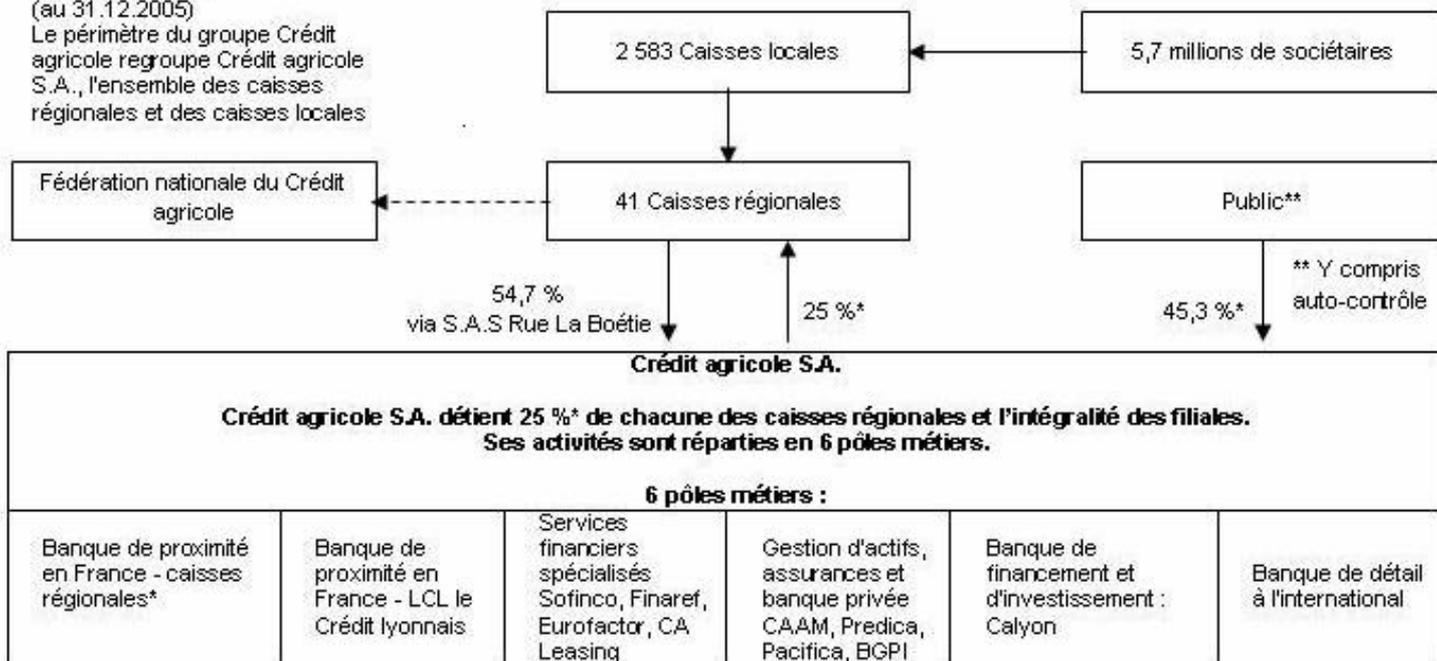
L'organisation du Crédit agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice. Les caisses régionales via la S.A.S. Rue la Boétie, contrôlent majoritairement le capital de Crédit agricole S.A. La Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L. 511-31 et Art 512-20) à la cohésion du réseau du groupe Crédit agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Crédit agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

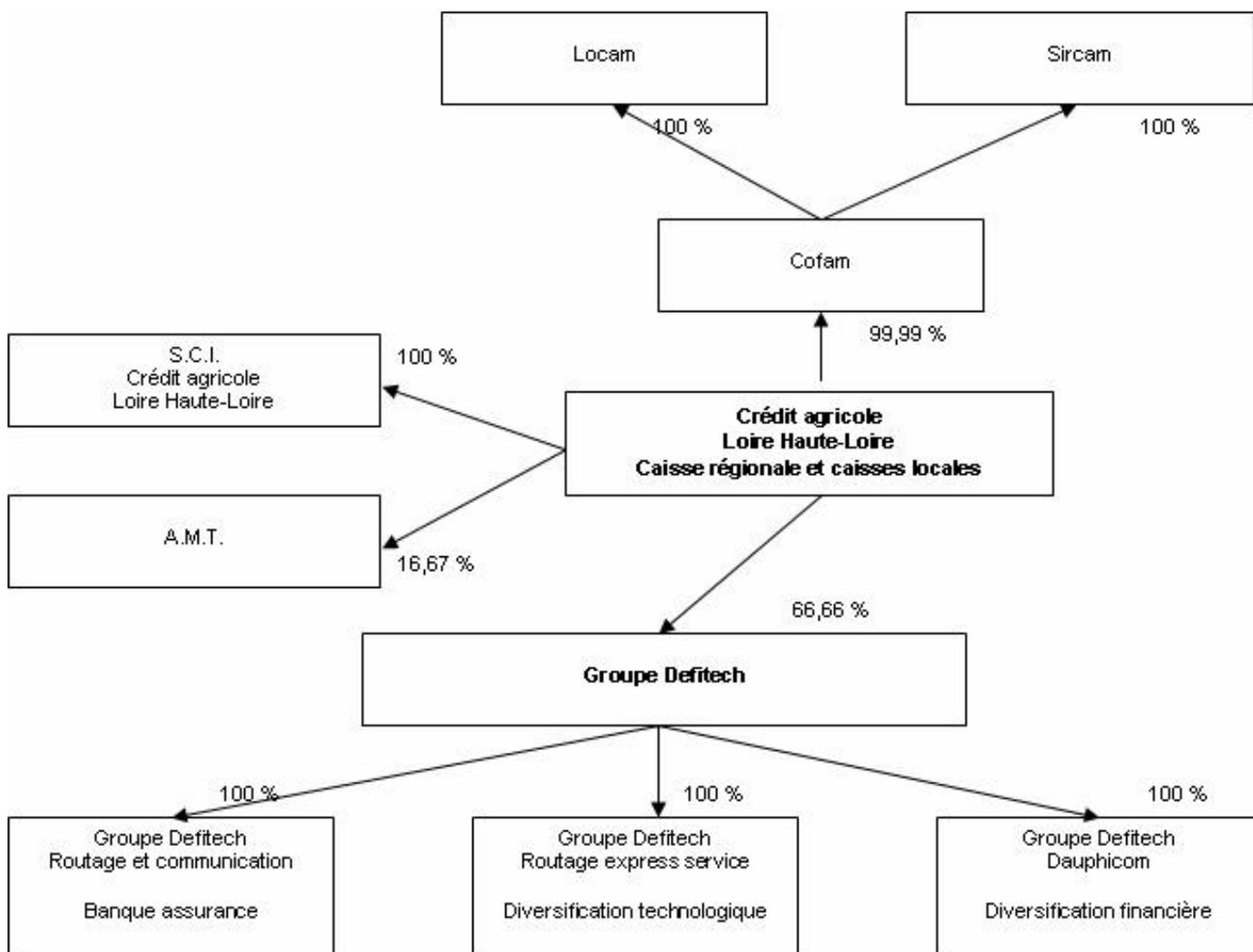
Le Crédit agricole

(au 31.12.2005)

Le périmètre du groupe Crédit agricole regroupe Crédit agricole S.A., l'ensemble des caisses régionales et des caisses locales



* A l'exception de la caisse régionale Corse



2.3. Relations internes au Crédit agricole :

2.3.1. Mécanismes financiers internes. – Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit agricole lui sont spécifiques.

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit agricole – Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'état : celui-ci verse à Crédit agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

— les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit agricole S.A.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis chez Crédit agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

2.3.2. Autres relations internes. – La Caisse régionale est :

— L'actionnaire majoritaire à hauteur de 66,65 % de la S.A. Defitech, société holding des sociétés Defitech Routage et communication, Defitech Routage express service et Defitech Dauphicom ;

— L'actionnaire majoritaire à hauteur de 99,99 % de la S.A. Cofam, société holding des sociétés S.A.S. Locam et S.A.S. Sircam ;

— L'associé du GIE AMT à hauteur de 16,67 % ;

— L'associé principal à hauteur de 98,71 % de la S.C.I. Créditagricole Loire Haute-Loire, société détenant et assurant la gestion d'une partie des immeubles d'exploitation de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ;

— L'associé majoritaire de la S.A.R.L Final, filiale de participation minoritaire au sein des sociétés suivantes : S.N.C.Foncière Forez Velay, S.N.C. Lamy, S.N.C. Corton, et la S.N.C.Saint-Amour ;

— L'associé majoritaire à hauteur de 99,99 % de la S.N.C. Foncière Forez Velay, société exerçant une activité de marchand de bien ;

— L'associé majoritaire à hauteur de 99,99 % de la S.N.C. Lamy, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers ;

— L'associé majoritaire à hauteur de 99,99 % de la S.N.C. Corton, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers ;

— L'associé majoritaire à hauteur de 99,99 % de la S.N.C. Saint-Amour, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers ;

— L'actionnaire unique de la Sasu Immonial et de la Sasu.

Immonial Haute-Loire, filiales exerçant une activité de régie immobilière :

— L'actionnaire majoritaire à hauteur de 99,99 % de la S.A. Victor Maréchal, société holding à hauteur de 2,079 % de la S.A. Chêne Vert ;

— L'actionnaire majoritaire à hauteur de 97,917 % de la S.A. Chêne Vert, filiale patrimoniale détenant des biens immobiliers.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire entretient des relations contractuelles avec l'ensemble de ses filiales mais aucune transaction en raison de leur nature et des montants en cause n'est significative pour la compréhension de ses états financiers.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire a toutefois procédé à la reprise d'un contrat de crédit bail liant la société Ucabail, crédit bailleur, à la S.A Defitech routage et communication, crédit preneur cédant, par acte authentique en date du 21 décembre 2005, en contrepartie du versement d'une soulte à hauteur de 244 320 euros et d'un engagement en qualité de crédit preneur cessionnaire de procéder au remboursement, à compter de la date de cession, des charges de locations financières afférentes.

Il s'agit du seul crédit bail immobilier dont la Caisse régionale Loire Haute-Loire assume le remboursement.

3. – Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

		Note	31/12/2005	31/12/2004 (hors 32-39 & IFRS 4)
R. 1	+ Intérêts et produits assimilés	Note 26	324 211	308 234
R. 2	- Intérêts et charges assimilées	Note 26	-168 360	-152 918
R. 3	+ Commissions (produits)	Note 27	93 626	83 274

R. 4	- Commissions (charges)	Note 27	-10 008	-8 831
R. 5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 28	3 559	
R. 6	+/-Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	Note 29	14 902	
RA	Résultat sur opérations financières			7 086
RB	Marge brute des sociétés d'assurance			
R. 7	+ Produits des autres activités	Note 30	37 578	37 894
R. 8	- Charges des autres activités	Note 30	-1 486	-2 109
R. 9	Produit net bancaire	Note 37	294 021	272 630
R. 10	- Charges générales d'exploitation	Notes 31,62	-158 097	-150 886
R. 11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 32	-13 702	-11 166
R. 12	Résultat brut d'exploitation		122 223	110 578
R. 13	- Coût du risque	Note 33	-14 138	-20 000
R. 14	Résultat d'exploitation		108 085	90 578
R. 15	+/-Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
R. 16	+/-Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 34	-225	-685

R. 16.5	- Coûts liés au rapprochement			
R. 17	- Variations de valeur des écarts d'acquisition			
	- Résultat exceptionnel I NF à ventiler sur différents postes		-3	-6
R. 18	Résultat avant impôt		107 857	89 887
R. 19	- Impôts sur les bénéfices	Note 35	-35 225	-32 796
R. 20	+/-Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
R. 21	Résultat net		72 632	57 091
R. 22	Intérêts minoritaires		-292	-449
R. 23	Résultat net – part du groupe		72 926	57 540
R. 24	Résultat par action			cf. § 8.10.20.2
R. 25	Résultat dilué par action			

4. – Bilan actif consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

	Actif	Note	31/12/2005	31/12/2004 (hors 32-39 & IFRS 4)
A1	Caisse, banques centrales, C.C.P	Notes 2,38	76 521	74 462
A2	Actifs financiers a la juste valeur par résultat	Notes 39,40,41,43	26 488	
A3	Instruments dérivés de couverture	Notes 17,18,24,25	39 172	

A4	Actifs financiers disponibles à la vente	Notes 7,44,45	515 138	
A5	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Notes 8,11,20,46	759 039	538 136
A6	Prêts et créances sur la clientèle	Notes 8,12,20,47,48	4 230 140	4 011 413
AA	Portefeuilles titres	Note 51		532 625
A7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 911	
A8	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 52	196 804	
A9	Actifs d'impôts courants			
A10	Actifs d'impôts différés	Note 54	46 327	20 778
A11	Comptes de régularisation et actifs divers	Note 55	194 934	117 485
A12	Actifs non courants destinés à être cédés			
AB	Placements des entreprises d'assurance			
A13	Participations dans les entreprises mises en équivalence			
A14	Immeubles de placement	Note 57	72	81
A15	Immobilisations corporelles	Note 58	68 946	55 849
A16	Immobilisations incorporelles	Note 58	37 166	37 073
A17	Ecarts d'acquisition			
	Total de l'actif		6 192 658	5 387 902

5. – Bilan passif consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

	Passif	Note	31/12/2005	31/12/2004 (hors 32-39 & IFRS 4)
P1	Banques centrales, C.C.P			
P2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 42,43	99	
P3	Instruments dérivés de couverture	Notes 24,25	1 911	
P4	Dettes envers les établissements de crédit	Notes 21,49	3 430 276	3 039 252
P5	Dettes envers la clientèle	Notes 10,14,21,20	1 477 616	1 384 995

P6	Dettes représentées par un titre	Notes 16,22,23,53	21 976	7 382
P7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39 172	
P8	Passifs d'impôts courants		16 502	26 953
P9	Passifs d'impôts différés	Note 54	45 940	18 048
P10	Comptes de régularisation et passifs divers	Note 56	107 252	87 931
P11	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
P12	Provisions techniques des contrats d'assurance			
P13	Provisions pour risques et charges	Note 59	34 785	45 562
P14	Dettes subordonnées	Notes 22,23,53	16 202	17 317
P15	Capitaux propres	Note 1		
P16	Capitaux propres part du groupe		999 926	759 751
P17	Capital et réserves liées	Note 60	259 028	257 136
P18	Réserves consolidées		495 278	446 223
P19	Gains ou pertes latents ou différés		172 694	- 1 148
P20	Résultat de l'exercice		72 926	57 540
P21	Intérêts minoritaires		1 001	711
	Total du passif		6 192 658	5 387 902

6. – Tableau de variation des capitaux propres.

Note 1 (En milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003 Normes françaises	147 902	183 644	- 14 163	391 116				59 016	767 515	1 260	768 775
Changement de méthodes comptables											
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors 32 & 39 et IFRS 4)											
Impôts différés FAC FRBG				7 168					7 168		7 168
Annulation des actions propres				- 87					- 87		- 87
Annulation des écarts d'acquisition				- 197					- 197	- 97	- 294
Nouveau calcul réserves latentes Locam				- 1 107					- 1 107		- 1 107
Capitaux propres au 1er janvier 2004	147 902	183 644	- 14 163	396 893	0	0	0	59 016	773 292	1 163	774 455

Augmentation de capital	392	513						905		905
Variation des titres auto-détenus (IFRS 2)			- 62 300					- 62 300		- 62 300
Annulation des actions propres				10				10		10
Variation des réserves des caisses locales				27				27	- 3	24
Variation des réserves de réestimation								0		0
Dividendes versés en 2004				- 17 443				- 17 443		- 17 443
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				10 357				10 357		10 357
Affectation résultat N-1				59 016			- 59 016			0
Résultat au 31/12/2004							59 085	59 085	- 501	58 584
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								0		0
Changement de méthodes comptables engagement sociaux				- 2 124				- 2 124		- 2 124
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								0		0
Restructuration des lignes métier du groupe								0		0
Variation de l'écart de conversion								0		0
Autres variations				- 513			- 1 545	- 2 058	52	- 2 006
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32 & 39 et IFRS 4)	148 294	184 157	- 76 463	446 223	0	0	0	57 540	712	760 462
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32,39 & IFRS 4)				925		141 341	2 172	144 438		144 438
Capitaux propres au 1er janvier 2005	148 294	184 157	- 76 463	447 148	0	141 341	0	59 712	712	904 901
Incidence actualisation				- 3 909				- 3 909		- 3 909
Augmentation de capital	3 040			23				3 063	500	3 563
Variation des titres auto-détenus								0		0
Emission d'actions de préférence								0		0
Annulation des actions propres				- 58				- 58		- 58
Dividendes versés en 2005				- 22 493				- 22 493		- 22 493
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				13 837				13 837		13 837
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						31 353		31 353		31 353
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)								0		0
Affectation résultat N-1				59 712			- 59 712			
Résultat au 31/12/2005							72 926	72 926	- 292	72 634
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								0		0
Changement de méthodes comptables (réserves latentes Locam)				1 107				1 107		1 107
Retraitement CB cession interne				- 28				- 28	81	53
Annulation changement								0		0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								0		0
Variation de l'écart de conversion								0		0
Impact Epargne Logement IAS				- 320				- 320		- 320
Autres variations				260				260		260
Capitaux propres au 31 décembre 2005	151 334	184 157	- 76 463	495 279	0	172 694	0	72 926	1 001	1 000 928

(1) Comprend les primes d'émission et la réserve légale de la société mère.

Les notes détaillant les incidences des normes IAS/IFRS au 01 janvier 2004 et au 01 janvier 2005 sont présentées dans le chapitre « Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS ».

7. – Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Loire Haute-Loire en compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Note 2 (En milliers d'euros)	2005	2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Résultat avant impôts	107 859	89 903
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 702	11 166
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0
Dotations nettes aux provisions	545	3 817
Dépréciation durable	659	4 643
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement	244	714
(Produits)/charges des activités de financement	831	918
Autres mouvements	1 612	1 553
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	17 593	22 811
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 112 863	219 096
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 109 395	- 116 528
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	7 341	- 1 600
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	28 635	- 26 769
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	- 29 377	- 15 694
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 92 305	3 324
Impôts versés	- 11 565	25 661
Corrigé de la charge d'impôt de l'exercice	- 40 089	- 29 148
Autres éléments non monétaires liés aux IFRS	1 702	

Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 357 916	58 342
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	- 232 464	171 056
Flux liés aux participations	- 14 840	- 3 093
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 27 097	- 32 558
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 41 937	- 35 651
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 5 095	- 68 967
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 946	- 2 056
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 7 041	- 71 023
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	- 281 442	64 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	205 510	141 126
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	74 462	62 702
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	131 048	78 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	- 75 946	205 510
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	76 521	74 462
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 152 467	131 048
Variation de la trésorerie nette	- 281 456	64 384

8. – Notes annexes aux états financiers.

8.1. Principes et méthodes comptables.

8.1.1. Règles spécifiques de première application. – La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le groupe Crédit agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

— Regroupements d'entreprises : le groupe Crédit agricole conserve le traitement appliqué dans les comptes publiés conformément aux normes françaises, aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation.

— Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût.

Le groupe Crédit agricole a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations.

— Avantages au personnel : l'option permettant la constatation immédiate des écarts actuariels n'a pas été retenue par le groupe Crédit agricole.

— Ecarts de conversion cumulés : Crédit agricole a choisi de considérer qu'à la date de transition, le montant cumulé des écarts de conversion est nul pour toutes ses activités à l'étranger. En conséquence, seuls les écarts de conversion postérieurs à la date de transition, qui seront classés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21, seront pris en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieure des activités concernées.

— Instruments financiers hybrides : Dans le cas d'émissions d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité peut ne pas identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Le groupe Crédit agricole a retenu cette option, qui n'a pas de conséquence significative sur le bilan d'ouverture.

— Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises : ces dispositions traitent des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un groupe, pour le cas où une filiale adopte les IFRS, soit antérieurement, soit postérieurement, à la date d'adoption choisie par la maison mère. Au sein du groupe Crédit agricole, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice ouvert au 01/01/2005.

— Désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés (dans un autre référentiel) : une entité présentant ses premiers états financiers IFRS est autorisée, au début de sa première période de publication IFRS, à désigner à cette même date à la juste valeur tout actif ou passif financier qui remplit les conditions d'une telle désignation conformément aux dispositions de la norme IAS 39 amendée. Le groupe Crédit agricole applique cette exception prévue par l'IFRS 1.

— Plans d'attributions d'options sur actions : un premier adoptant peut, sans y être tenu, appliquer la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 ou, attribués postérieurement à cette date, s'ils ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2005. Compte tenu de leur date d'attribution, le groupe Crédit agricole applique la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans en vigueur à la date de transition.

— Contrats d'assurance : un premier adoptant peut appliquer antérieurement au 1^{er} janvier 2005 les dispositions transitoires de la norme IFRS 4. Le groupe Crédit agricole n'a pas retenu cette option et applique la norme IFRS 4 à compter du 01 janvier 2005.

— Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle : Le groupe Crédit agricole n'a pas choisi d'appliquer rétrospectivement au 1^{er} janvier 2005 l'interprétation IFRIC 1 sur la norme IFRS 5

— Contrats de location simple et de location financière : un premier adoptant peut déterminer si un accord conclu antérieurement et existant à la date de transition aux IFRS contient un contrat de location au sens de la norme IAS 17. Ces dispositions transitoires prévues par l'IFRIC 4 n'ont pas été retenues par le groupe Crédit agricole

— Evaluation à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale : selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Dans le cas contraire, ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat parégalement. Le groupe Crédit agricole a décidé d'appliquer rétroactivement ces dispositions à tous les contrats en cours au 1^{er} janvier 2005.

Précisions sur les impacts qui modifient les capitaux propres à l'ouverture :

— Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres non recyclables. Exemple : FRBG et provisions générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture ;

— Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres à caractère variable. Exemple : réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente », valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie ;

— Tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est constitutif de capitaux propres à caractère amortissable. Exemple : étalement de certaines commissions.

8.1.2. Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40). – Le groupe Crédit agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 80 ans
Second oeuvre	15 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur la valeur de ses immobilisations (hors écarts d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

8.1.3. Les avantages au personnel (IAS 19). – Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

8.1.3.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies : La Caisse régionale Loire Haute-Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions pour risques et charges ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des « Unités de crédit projetées ». Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le groupe Crédit agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

— la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

— diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

8.1.3.2. Plans de retraite – régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Loire Haute-Loire. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

8.1.4. Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2). – La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

— les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

— les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont uniquement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La charge correspondant à cet avantage, étant non significative au niveau du groupe, n'a pas été comptabilisée.

8.1.5. Les instruments financiers (IAS 32 et 39). – Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2005 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2005.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

8.1.5.1. Les titres :

8.1.5.1.1. Classification des titres à l'actif : Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

8.1.5.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat /affectation par nature ou sur option : Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Loire Haute-Loire

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

8.1.5.1.1.2. Placements détenus jusqu'à l'échéance : La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Loire Haute-Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Loire Haute-Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux que la Caisse régionale Loire Haute-Loire a désignés comme des actifs disponibles à la vente ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

8.1.5.1.1.3. Titres du portefeuille « Prêts et créances » : La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

8.1.5.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente : La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

— les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,

— les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

— les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont ex toto constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

— en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres est ex toto constatée en résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

8.1.5.1.2. Evaluation des titres : La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse régionale Loire Haute-Loire utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale Loire Haute-Loire retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

8.1.5.1.3. Dépréciation : Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, la Caisse régionale Loire Haute-Loire considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur d'un titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

8.1.5.1.4. Date d'enregistrement : Crédit agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

8.1.5.1.5. Titres au passif (IAS 32) :

8.1.5.1.5.1. Distinction dettes capitaux propres : Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

8.1.5.1.5.2. Rachat d'actions propres : Les actions propres rachetées par la Caisse régionale Loire Haute-Loire, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

8.1.5.2. L'activité de crédit : Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le groupe Crédit agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le groupe Crédit agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

— Créances dépréciées : Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

— les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit de créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

— les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle la Caisse régionale Loire Haute-Loire distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;

— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale Loire Haute-Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

— Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Loire Haute-Loire par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

— Traitement des décotes et dépréciations : La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêts.

— Provisionnement du risque de crédit sur base collective : Par ailleurs, la Caisse régionale Loire Haute-Loire a également constaté à l'actif de son bilan des provisions sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

8.1.5.3. Intérêts pris en charge par l'état (IAS 20) : Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'état. En conséquence, ces entités perçoivent de l'état une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'état.

Les bonifications perçues de l'état sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

8.1.5.4. Les passifs financiers : La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

— Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

— Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

8.1.5.5. Les produits de la collecte : Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le groupe Crédit agricole S.A., ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ».

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée au §8.1.8.

8.1.5.6. Les instruments dérivés : Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêt comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

— La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

— éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

— documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

— démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement ;

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

— couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

— couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro couverture (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le groupe a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro couverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro couverture. Toutefois, le groupe Crédit agricole S.A. bénéficie pour les relations de macrocouverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union européenne.

— Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

— le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

— séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

— les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

— Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés : Selon la norme IAS 39, la constatation de l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes « standard » utilisant des données de marché « observables ». Dans le cas contraire ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement. Lorsque les données de marché deviennent « observables » et que les modèles deviennent « standards », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Le groupe Crédit agricole a décidé d'appliquer ces dispositions en retraçant de façon rétroactive tous les contrats en stock au 1^{er} janvier 2005.

8.1.5.7. Garanties financières et engagements de financement : Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, en application de la norme IFRS 4, demeurent évaluées conformément aux normes françaises, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une partie au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

8.1.5.8. Décomptabilisation des instruments financiers : Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

— lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux, et

— lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

8.1.6. Les impôts différés (IAS 12). – Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

8.1.7. Les activités d'assurance (IFRS 4). – Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux normes internationales, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont quant à eux classés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui les concernent, et permet ainsi de limiter les conséquences sur le bilan d'ouverture en normes internationales de ces sociétés.

8.1.8. Les provisions pour risques et charges (IAS 37, 19). – Le groupe Crédit agricole S.A. a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, la Caisse régionale Loire-Haute-Loire a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit agricole ont été établies en conformité avec les dispositions du règlement CRC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement en cours d'adoption par le CNC.

8.1.9. Les contrats de location (IAS 17). – Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
- l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
- la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

8.1.10. Les opérations en devises (IAS 21) : En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
 - les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.
- Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :
- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
 - les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.
- Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
 - en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

8.1.11. Changement de méthode comptable : Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

— La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique le règlement CRC 2002-03, du 12 décembre 2002, et l'avis 2005-07 du 21 juin 2005 du Conseil national de la comptabilité afférant à l'actualisation du risque crédits sur base individuelle et collective.

Conformément à cet avis :

- depuis le 1^{er} janvier 2005, l'évaluation du risque crédit se fait de manière actuarielle.

L'impact net d'impôt du changement de méthode, qui résulte notamment de la mise en oeuvre de l'effet d'actualisation due à l'écoulement du temps, a été comptabilisé par prélèvement sur les capitaux propres pour un montant de 3 909 milliers d'euros (conformément à l'avis du CNC n° 97-06 relatif aux changements de méthode comptable).

Depuis de nombreuses années, la Caisse régionale Loire Haute-Loire a constitué une provision Epargne logement sous la forme d'un FRBG clairement identifié. Au 31 décembre 2005, un nouveau modèle a été créé et intègre les conséquences des travaux de place qui se sont concrétisés par un texte de compromis validé par la section Banque du conseil national de la comptabilité le 12 décembre 2005 (cf. communiqué du CNC du 20 décembre 2005). Ce texte devrait déboucher sur un avis du CNC et un règlement du CRC en 2006.

Au niveau des comptes consolidés 2005, dans la mesure où le référentiel IAS/IFRS ne reconnaissait pas la notion de FRBG, le FRBG Epargne Logement n'existe pas en tant que tel dans le bilan d'ouverture IAS/IFRS. Aussi sa constitution doit être analysée comme un changement de méthode.

L'impact net d'impôt du changement de méthode comptable sur l'année 2005 se traduit par un prélèvement sur les capitaux propres de 320 k € au 1^{er} janvier 2005.

Lors de la publication des comptes au 30 juin 2005, nous avons retraité dans les comptes au 31 décembre 2004 une actualisation de la réserve latente par prélèvement sur les capitaux propres pour un montant de 1 107 k €. Après consultation auprès des instances comptables, il s'avère qu'aucun texte à ce jour n'impose un tel traitement.

En conséquence nous avons fait figurer au 1^{er} janvier 2005 l'annulation du traitement pratiqué sur les comptes au 31 décembre 2004.

8.2. Les principes et méthode de consolidation (IAS 27,28,31).

8.2.1. Périmètre de consolidation. – Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Loire Haute-Loire et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1% du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- la Caisse régionale Loire Haute-Loire détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

8.2.2. La consolidation des Caisses régionales. – Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le groupe Crédit agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit agricole, puis Crédit agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole de Loire Haute-Loire représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit agricole a défini une société mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Loire Haute-Loire et des Caisses locales de Crédit agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

8.2.3. Les notions de contrôle. – Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Loire Haute-Loire détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Loire Haute-Loire, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Loire Haute-Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc.

La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés.

Les exclusions du périmètre de consolidation.

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

8.2.4. Les méthodes de consolidation. – Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

— l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ;

— l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ;

— la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

8.2.5. Retraitements et éliminations. – Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins values obtenues sur la base d'un prix de référence externesont maintenues.

8.2.6. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS21). – Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

— conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes lecas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat,

— puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture, l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant à la Caisse régionale Loire Haute-Loire et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :

— la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (i.e. celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées),

— la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

8.2.7. Regroupements d'entreprises Ecarts d'acquisition (IFRS3). – La norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » retient la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

Dans la mesure où cette norme IFRS 3 exclut de son champ d'application les regroupements d'entreprises effectués au sein des mutuelles, le groupe Crédit agricole S.A. considère que les fusions de Caisses régionales continuent d'être régies par les normes françaises qui prévoient notamment que ces rapprochements se font à la valeur nette comptable.

Le solde positif des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan, est porté sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » au bilan consolidé.

Conformément à la norme IFRS 3, à chaque indice de dépréciation ou au minimum une fois par an, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation par référence à l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils sont rattachés. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité. Les pertes de valeur font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation constatée en résultat.

Les écarts d'acquisition négatifs résiduels après affectation aux passifs identifiables sont constatés en résultat.

La méthode d'évaluation des écarts d'acquisition repose principalement sur la prise en compte des flux futurs réestimés et actualisés. Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur de l'écart avec l'évaluation d'origine.

8.3. Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2005 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

— Instruments financiers évalués à leur juste valeur : Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Il arrive cependant que des marges constatées à l'origine sur certains produits structurés et instruments financiers complexes soient établies à partir de modèles internes utilisant des données de marché non « observables ». Dans ce cas particulier, les marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement, puis, lorsque les données deviennent observables et que les modèles se standardisent, la marge résiduelle est constatée en résultat :

— Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-option : Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les plans de paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée au paragraphe « paiements à base d'actions »

— Les moins-values durables : Les titres de capitaux propres en portefeuille (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

— Provisions pour créances irrécouvrables : La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à un groupe homogène de créances en anomalies (créances non-CDL en retard de règlement d'échéance ou dépassement de plafond). Cet encours moyen en anomalie (hors CDL) est corrigé par le taux historique d'entrée en CDL de ces mêmes anomalies et constitue ainsi la base théorique des futurs CDL à laquelle est appliquée un taux normatif de couverture pour obtenir le montant de la perte future probable ; mais fait également appel au jugement expérimenté de la direction.

— Provisions pour risques et charges : L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations. Il en est ainsi de la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la direction.

— Dépréciation des écarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dévaluation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

— Constatation d'actif d'impôt différé : Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

8.4. Impacts de la conversion aux normes IAS / IFRS.

8.4.1. Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31.12 2004 (hors normes IAS 32,39 et IFRS 4) :

Note 3 (En milliers d'euros)	Normes Françaises 31/12/2004	Régularisa tion taxe additionnel le 2,5 %	Reclasseme nts IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/ 12/2004 (hors IAS 32,39 et IFRS 4)
Produit net bancaire	272 603		0	27	272 630
Charges générales d'exploitation (-)	- 150 848			- 39	- 150 887
Dotations/Reprises sur amortissement et provisions des immobilisations d'exploitation (+/-)	- 11 166				- 11 166
Résultat brut d'exploitation	110 589		0	- 12	110 577
Coût du risque (-)	- 20 000				- 20 000
Résultat d'exploitation	90 589		0	- 12	90 577
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence (+/-)					0
Gains ou pertes sur autres actifs (+/-)	- 685				- 685
Coûts liés au rapprochement					0
Résultat exceptionnel	- 1			- 5	- 6
Variation de valeur des écarts d'acquisition	- 158			158	
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux					0
Résultat avant impôts	89 745		0	142	89 887
Impôt sur le résultat	- 31 161	- 1 114	0	- 521	- 32 796
Résultat net de l'exercice	58 584	- 1 114	0	- 379	57 091
Intérêts minoritaires (+/-)	- 501			53	- 449
Résultat net – part du groupe	59 085	- 1 114	0	- 432	57 540

8.4.2 Impacts sur les capitaux propres part du groupe hors normes IAS 32,39 & IFRS 4 au 1^{er} janvier 2004 :

Note 4 Impacts nets d'impôts en milliers d'euros	Montant
Impacts sur capitaux propres non recyclables	5 779
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 30,37)	0
Badwill et Goodwill (IFRS 3)	0
Impôts différés (IAS 12)	7 168

Actions propres (IFRS 2)	0
Subventions (IAS 20)	0
Autres	- 1 389
Impacts sur capitaux propres variables	0
Impacts sur capitaux propres amortissables	0
Commissions (IAS 18)	0
Autres impacts	0
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS hors normes 32,39 & IFRS 4 au 1er janvier 2004	5 779

8.4.3 Impacts sur les capitaux propres part du groupe des normes IAS 32,39 & IFRS 4 au 1^{er} janvier 2005 :

Note 5 Impacts nets d'impôts en milliers d'euros	Montant
Impacts sur capitaux propres non recyclables	0
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 39)	0
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	0
Réévaluation des dérivés (IAS 39)	0
Couverture de juste valeur (IAS 39)	0
Impôts différés (IAS 12)	0
Actions propres et stocks options (IFRS 2 – IAS 32)	0
Autres	0
Impacts sur capitaux propres variables	144 436
Titres disponibles à la vente (IAS 39)	144 436
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Impacts sur capitaux propres amortissables	0
Day one profit (IAS 39)	0
Commissions (IAS 39)	0
Provisions sur risque de crédit – Actualisation (IAS 39)	0
Autres impacts	0
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS des normes IAS 32,39 & IFRS 4 au 1er janvier 2005	144 436

8.4.4. Transition du bilan au 31 décembre 2004 au 1^{er} janvier 2005 (en milliers d'euros) :

Actif (note 6)	31/12/2004 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS (hors normes IAS 32,39 et IFRS 4)		31/12/2004 Normes IAS/IFRS Hors IAS 32,39 et IFRS 4	Transition aux normes IAS/IFRS (des normes IAS 32,39 et IFRS 4)		01/01/2005 référentiel IAS/IFRS y compris IAS 32-39 et IFRS 4
		Reclassements IFRS	Impacts IFRS		Reclassements IFRS	Impacts IFRS	
Caisses, Banques centrales, CCP	74 462			74 462			74 462
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				0	17 910	1 413	19 323
Instruments dérivés de couverture				0		37 528	37 528
Actifs financiers disponibles à la vente				0	347 064	148 343	495 407
Prêts et créances sur établissements de crédit	538 136			538 136			538 136
Dont opérations internes au Crédit agricole				0			0
Prêts et créances sur le clientèle	3 999 077	14 143	- 1 807	4 011 413			4 011 413
Dont opérations de crédit Baïl internes au Crédit agricole				0			0
Portefeuille Titres	546 768	- 14 143		532 625	- 532 625		0
Effets publics et valeurs assimilées				0			0
Opérations sur titres				0			0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				0			0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0	167 651		167 651
Actifs d'impôts courant				0			0
Actifs d'impôts différés		13 604	7 174	20 778		15 363	36 141
Actifs non courants destinés à être cédés				0			0
Placement des entreprises d'assurance				0			0
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				0			0
Titres mis en équivalence				0			0
Immeubles de placement		81		81			81
Immobilisations corporelles et incorporelles	93 003	- 81		92 922			92 922
Ecarts d'acquisition	134		- 134	0			0
Comptes de régularisation et actifs divers	117 485			117 485			117 485
Total	5 369 065	13 604	5 233	5 387 902	0	202 647	5 590 549

Passif (note 6)	31/12/2004 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS (hors normes IAS 32,39 et IFRS 4)		31/12/2004 Normes IAS/IFRS Hors IAS 32,39 et IFRS 4	Transition aux normes IAS/IFRS (des normes IAS 32,39 et IFRS 4)		01/01/2005 référentiel IAS/IFRS y compris 32-39 et IFRS 4
		Reclassements IFRS	Impacts IFRS		Reclassements IFRS	Impacts IFRS	
Caisses, Banques centrales, CCP				0			0
Passifs à la juste valeur par résultat							0
Instruments dérivés de couverture						228	228

Dettes envers les établissements de crédit	3 039 252			3 039 252			3 039 252
Dont opérations internes au Crédit agricole				0			0
Comptes créditeurs de la clientèle	1 385 486	- 491		1 384 995			1 384 995
Dettes représentées par un titre	7 382			7 382			7 382
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						37 528	37 528
Passifs d'impôt courant		25 839	1 114	26 953			26 953
Passifs d'impôt différé	4 524	13 604	- 80	18 048		20 452	38 500
Comptes de régularisation et passifs divers	113 279	- 25 348		87 931			87 931
Provisions techniques des contrats d'assurance				0			0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				0			0
Provisions pour risque et charges	45 562			45 562			45 562
Dettes subordonnées	17 317			17 317			17 317
Fonds pour risques bancaires généraux				0			0
Capitaux propres part du groupe	755 507		4 244	759 751		144 438	904 189
* résultat de la période	59 085		- 1 545	57 540		2 172	59 712
* réserves consolidées	440 434		5 789	446 223		925	447 148
Intérêts minoritaires	756		- 45	711		1	712
Total	5 369 065	13 604	5 233	5 387 902	0	202 647	5 590 549

8.5. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

8.5.1. Evolutions du périmètre :

8.5.1.1. Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2005 :

1) Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres : Aucune nouvelle société n'est entrée dans le périmètre de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

2) Sociétés entrées par franchissement du seuil de signification : Aucun franchissement de seuil de signification.

3) Passage d'un palier à une consolidation en directe : Aucun changement.

8.5.1.2. Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2005 :

1) Cession de sociétés hors groupe : Néant.

2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité : Néant.

8.5.1.3. Changement de dénomination sociale : Néant.

8.5.1.4. Changement de mode de consolidation : Néant.

8.5.2 – Regroupements d'entreprises au cours de l'exercice : Néant.

8.5.3. Participations :

8.5.3.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence : Néant.

8.5.3.2. Les fonds dédiés : Il n'existe pas de fonds dédiés au niveau du groupe Crédit agricole Loire Haute-Loire.

8.5.3.3. Les participations non consolidées :

Note 7 (En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le groupe
Titres de participation non consolidés (détail) :				
Chêne Vert	3 501	97,92 %	3 501	97,92 %
Immonial	355	99,99 %	355	99,99 %
Immonial Haute-Loire	40	100,00 %	40	100,00 %
Final	0	100,00 %	1 331	100,00 %
Foncière Corton	168	99,99 %	168	99,99 %
	76	99,99 %	76	99,99 %
Foncière Forez Velay				
Foncière Lamy	152	99,99 %	152	99,99 %
Foncière St Amour	366	99,99 %	366	99,99 %
Victor Maréchal	8 798	99,99 %	11 198	99,99 %
Crédit Immobilier Forez Velay	72	21,57 %	72	21,57 %
Sofimac	1 061	9,88 %	932	9,88 %
Sofimac Partners	0	0,06 %	0	0,06 %
Sofimac Croissance	1 500			
Coopérative Habitat Rural	0	0,01 %	0	0,01 %
Ca transaction	0	0,00 %	3	1,56 %
Cedicam	113	0,80 %	113	0,80 %
Courcelles	2	1,73 %	3	1,73 %
Miromesnil	4	1,73 %	1	1,73 %
Rue de La Boétie	334 169	1,74 %	163 111	1,74 %

Radian	17	0,90 %	15	0,90 %
Sacam Développement	13 286	1,73 %	13 226	1,73 %
Sacam Machinisme	35	1,16 %	35	1,16 %
Segur	4	1,73 %	1	1,73 %
Ca titres	764	1,31 %	233	1,31 %
Cetop	5	16,67 %	5	16,67 %
Findvance Capital III	971	1,68 %	1 000	1,68 %
Fonds Croissance Innovation	363	3,01 %	690	3,01 %
Le Lançeur	71	1,75 %	76	1,75 %
Sacam	486	0,76 %	48	0,76 %
Sacam Assurance Caution	152	1,22 %	21	0,55 %
Sacam Centre	3	0,09 %	3	0,09 %
Sacam Participation	5	1,88 %	5	1,88 %
Servicam	0	0,63 %	63	0,63 %
Siparex Croissance	56	0,04 %	28	0,04 %
Asse Loire	9	0,15 %	30	0,15 %
Attica	107	1,50 %	107	1,50 %
Ca rhône alpes investissement	40	6,35 %	40	6,35 %
Cerec	6	0,93 %	6	0,93 %
Charolais Elevage Finances	40	25,00 %	38	25,00 %
For et Sport	0	65,88 %	380	65,88 %
France Embryon	44	5,45 %	20	5,45 %
G-Start	11	1,12 %	2	1,12 %
Hex'air	9	4,31 %	8	4,31 %
Loire Capital	15	3,83 %	38	3,83 %
Paysans De La Loire	327	25,00 %	0	25,00 %
Sacam Fireca	918	1,80 %	1 348	1,80 %
Sacam Plein Champ	29	1,11 %	129	1,40 %
Sacam Santeffi	78	1,81 %	78	1,81 %
Sacam Progica	143	1,96 %	143	1,96 %
Safer Auvergne	73	4,51 %	70	4,51 %
Safer Rhône Alpes	192	3,38 %	184	3,42 %
Scirmac	0	3,90 %	1	3,90 %
Sedl	69	4,41 %	51	4,41 %
Semev	7	5,00 %	5	5,00 %
Sirca	3	2,04 %	0	2,04 %
Somival	0	4,00 %	30	4,00 %
Thermalisme Montrond	35	5,46 %	46	5,46 %
Tlj	24	0,99 %	153	0,99 %
Tras	12	2,84 %	13	2,84 %
Velay Voyage Conseil	7	10,00 %	34	10,00 %
Patrimoniaire Loire	152	4,32 %		
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	368 945		199 825	

(1) Dont 659 k € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

8.5.3.4. Les écarts d'acquisition : Néant

8.6. La gestion des risques financiers et politique de couverture.

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse régionale LoireHaute-Loire est assurée par la direction Financière et des risques qui est rattachée au directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques. A compter du 1 janvier 2006 les fonctions de contrôle des risques seront regroupées au sein du service de contrôle permanent rattaché à la direction générale.

8.6.1. Risque de crédit et de contrepartie : Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Loire Haute-Loire assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des caisses régionales.

Organisation de la fonction risques en Caisse régionale : La Caisse régionale a organisé sa fonction risques autour des sujets suivants :

- La professionnalisation des acteurs ;
- Un dispositif de suivi et de traitement des risques renforcés.

Quant à la professionnalisation des acteurs, les actions de sensibilisation ont visé notamment à renforcer la culture «risque» des collaborateurs des réseaux. Un plan de formation a été mis en œuvre sur les procédures et les outils.

Le dispositif de suivi et de traitement des risques est animé par la filière risques qui regroupe notamment un service recouvrement amiable et un service contentieux. Les politiques d'intervention et les procédures de ces services ont été actualisés en 2005.

L'ensemble des acteurs de l'entreprise est partie prenante dans ce dispositif via des revues régulières de dossiers.

L'action 2005 a visé à rendre plus efficace le suivi des comptes irréguliers dès le 1er jour et à 20 jours, à détecter les risques de crédit par des actions préventives en amont des créances douteuses et litigieuses (6 revues des risques latents ont été menées en 2005).

Dispositif de surveillance : Une fonction de contrôle central des risques a été créée depuis 2 ans avec la nomination d'un pilote des risques de crédit.

Il participe à l'animation des comités des risques et aux réunions mensuelles des risques. Il réalise les déclarations réglementaires : il élabore les revues de portefeuilles générales et sensibles de la Caisse régionale. Il suit et analyse les principaux indicateurs des risques de crédit. De plus, il est chargé de l'administration de l'outil « ARCADE » relatif au calcul du risque pondéré de crédit dans le cadre de la réforme Bâle 2. Il participe ainsi à l'application des évolutions réglementaires (Bâle 2...).

Les limites opérationnelles sont fixées par marché (40 M€ pour les collectivités publiques et 9 M€ pour les autres cas). L'examen du respect de ces limites est réalisé semestriellement à l'occasion des revues de portefeuilles générales.

Le suivi du risque de crédit est organisé via des réunions mensuelles et trimestrielles, avec notamment le comité des risques Caisse régionale présidé par le Directeur général.

Dispositif de notation : Le dispositif de notation est opérationnel en 2005 avec la livraison des outils de notation labélisés par le groupe central sur la fin 2004. Ils permettent la notation sur tous les marchés. A partir de ces notes, certains usages Bâle 2 ont été déployés et seront de façon plus complète en 2006.

Politique de provisionnement : Des procédures de provisionnement des dossiers sont établies et font l'objet de communications régulières auprès des collaborateurs. Un suivi mensuel sur les taux de couverture des créances est effectué afin de vérifier la pertinence des provisions associées.

Politique de partage des risques : Dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, la caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité *ad hoc*, Foncaris peut décider de garantir la caisse régionale.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur d'un pourcentage compris entre 25 % et 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

A fin décembre 2005, 36 dossiers font l'objet d'un partage de risque avec Foncaris pour un encours global bilan et hors de bilan garanti de 37,3 M€.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

— Concentrations par agents économiques :

Note 8 : Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2005					Total
	Encours bruts	Dont encours douteux	Provisions / encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	
état, administrations et collectivités publiques	317 459	2 165	137			317 322
Institutions financières	745 342	538	405			744 937
Particuliers et professionnels	2 949 070	60 982	45 284	18 586	15 788	2 887 998
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	1 036 553	45 158	29 412	8 326	7 963	999 178
Autres agents économiques	29 761	1 449	569	60	59	29 133
Crédit bail						
Avances en compte courant d'associés						
Total	5 078 185	110 292	75 807	26 972	23 810	4 978 568
Créances rattachées nettes						26 460
Provisions collectives						-15 849
Valeurs nettes au bilan						4 989 179

(En milliers d'euros)	31/12/2004					Total
	Hors 32-39 et IFRS 4					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Provisions/encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Provisions/encours douteux compromis	
état, administrations et collectivités publiques	263 671	624	136			263 535
Institutions financières	538 847	652	518			538 329
Particuliers et professionnels	2 773 345	63 669	47 421	25 689	23 788	2 702 136
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	704 452	33 460	15 125	11 258	10 534	678 793
Autres agents économiques	19 471	1 421	1 083	129	127	18 261
Crédit bail	347 901	13 295	13 456			334 445
Avances en compte courant d'associés	14 050					14 050
Total	4 661 737	113 121	77 739	37 076	34 449	4 549 549
Créances rattachées nettes						
Provisions collectives						
Valeurs nettes au bilan						4 549 549

Note 9 : Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Particuliers et autres professionnels	401 367	341 755
Sociétés financières		6 112
Entreprises	132 330	130 240
Collectivités publiques	61 072	53 496
Autres agents économiques	1 155	1 266
Total	595 924	532 869
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
Particuliers et autres professionnels	15 438	17 830
Sociétés financières	3 615	1 095
Entreprises	99 348	75 493
Collectivités publiques	771	1 473
Autres agents économiques	470	550
Total	119 642	96 441

Note 10 : Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
état, administrations et collectivités publiques	1 741	11 911
Institutions financières	891	858
Particuliers et professionnels	1 069 834	1 021 254
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	404 456	349 978
Total	1 476 922	1 384 001
Dettes rattachées	694	994
Valeur au bilan	1 477 616	1 384 995

— Concentrations par zone géographique :

Note 11 : Prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2005				31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4			
	Encours brut	Dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	Total	Encours brut	Dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	Total
France (y compris DOM-TOM)	747 386			747 386	528 592			528 592
Autres pays de l'Union européenne				0				0
Autres pays d'Europe				0				0
Amérique du Nord				0				0
Amériques Centrale et du Sud				0				0
Afrique et Moyen Orient				0				0
Asie et Océanie (hors Japon)				0				0
Japon				0				0
Total	747 386	0	0	747 386	528 592	0		528 592

Créances rattachées nettes				11 653				9 544
Provisions collectives								
Valeurs nettes au bilan				759 039				538 136

Note 12 : Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2005					Total
	Encours bruts	Dont encours douteux	Provisions / encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	4 330 799	110 292	75 807	26 972	23 810	4 231 182
Autres pays de l'Union européenne						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Total	4 330 799	110 292	75 807	26 972	23 810	4 231 182
Créances rattachées nettes						14 807
Provisions collectives						-15 849
Valeurs nettes au bilan						4 230 140

(En milliers d'euros)	31/12/2004					Total
	Hors 32-39 et IFRS 4					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Provisions / encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	4 096 471	110 408	75 026	27 541	24 914	3 996 531
Autres pays de l'Union européenne						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Total	4 096 471	110 408	75 026	27 541	24 914	3 996 531
Créances rattachées nettes						27 130

Provisions collectives						-12 248
Valeurs nettes au bilan						4 011 413

Note 13 : Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	595 924	532 869
Autres pays de l'Union européenne		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	595 924	532 869
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	119 642	96 441
Autres pays de l'Union européenne		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	119 642	96 441

Note 14 : Dettes envers la clientèle - Ventilation par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 complet	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
France (y compris DOM-TOM)	1 476 922		1 384 001
Autres pays de l'Union européenne			
Autres pays d'Europe			
Amérique du Nord			
Amériques Centrale et du Sud			
Afrique et Moyen Orient			
Asie et Océanie (hors Japon)			
Japon			
Total	1 476 922		1 384 001
Dettes rattachées	694		994
Valeur au bilan	1 477 616		1 384 995

Note 15 : Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie :

En millions d'euros	31/12/2005		31/12/2004 hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les autres contreparties				
Total par contrepartie	0	0	0	0
Risques sur contrats de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	73	408	0	499
Dérivés actions et sur indices				
Incidence des accords de compensation	73	408	0	499
Total après effets des accords de compensation	73	408	0	499

8.6.2. Risque de marchés : Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

En matière de risques financiers et de politique de couverture, la Caisse régionale a fixé des limites opérationnelles visant à réduire l'exposition à ce type de risques.

Organisation du dispositif de surveillance : La définition, le suivi et la mise en oeuvre opérationnelle de la politique financière repose sur plusieurs instances internes :

- le conseil d'administration valide les orientations financières proposées par la Direction générale (périodicité semestrielle) ;
- le comité financier, présidé par la Direction générale, définit et suit la politique financière de la Caisse régionale. Outre la Direction générale, participe à ce comité, la Direction financière, la Direction commerciale, la Direction des engagements et la Direction marketing (périodicité trimestrielle) ;
- le comité de trésorerie suit l'application opérationnelle de la politique financière et décide, par délégation, des supports et méthodes d'investissement / désinvestissement (périodicité bimensuelle) ;
- le service trésorerie applique les orientations définies ;
- enfin, un reporting régulier est effectué auprès du service contrôle permanent

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché : La politique financière de la Caisse régionale en matière de risque de marché repose sur :

- des «stress scénarii» périodiques et simultanés sur les différentes poches du portefeuille, action, taux et gestion alternative, avec impact sur la politique de provisionnement ;
- une stratégie de diversification du portefeuille en privilégiant une exposition forte sur les marchés obligataires et monétaires.

La politique de provisionnement et de couverture des risques : En application des normes françaises, les moins-values sont provisionnées au premier euro.

La Caisse régionale n'effectue pas d'opération de couverture sur les marchés organisés de type Monep, Euronext Liffe. Nous privilégions la diversification des actifs par type de marché, allocation géographique, approche sectorielle et nombre de lignes pour minimiser la survenance d'un risque.

8.6.2.1. Risques de taux : Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Dans le cadre de la mesure, du suivi et de l'analyse de son risque de taux d'intérêt global, la Caisse régionale utilise un outil « CAsa », à savoir CRIS-TAUX. Cet outil mesure les GAP (impasses en montants) sensibles à une variation de la courbe des taux selon 2 approches, statique (sur le stock) et dynamique (avec les flux nouveaux). Cette méthodologie permet de déterminer l'impact PNB. L'analyse est effectuée trimestriellement.

Afin de couvrir les impasses constatées, et donc le niveau de risque, la Caisse régionale a mis en oeuvre une politique régulière de couverture via des instruments de hors-bilan.

Enfin, une sensibilité limitée du PNB, par période, est définie en conseil d'administration. Celui-ci reçoit une information régulière sur l'évolution du risque global.

Note 16 : Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(En milliers d'euros)	31/12/2005			31/12/2004		
	Hors 32-39 et IFRS 4					
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR						
Taux fixe		15 300			15 300	
Taux variable						
Autres devises de l'UE						
Taux fixe						
Taux variable						
USD						
Taux fixe						
Taux variable						
JPY						
Taux fixe						
Taux variable						
Autres devises						
Taux fixe						
Taux variable						
Total	0	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	15 300	0	0	15 300	0
Taux variable	0	0	0	0	0	0

Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables.

Note 17 : Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2005						
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total Encours notionnel
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	105 071	233 615	504 057	842 743
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				105 071	231 333	504 057	840 461
Options de taux							
Caps-floors-collars					2 282		2 282
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or	0	0	0	110 009	0	0	110 009
Opérations fermes de change				110 009			110 009
Options de change							
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres							
Sous total	0	0	0	215 080	233 615	504 057	952 752
Opérations de change à terme							
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	215 080	233 615	504 057	952 752

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

Note 18 : Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2004 Hors normes 32-39 et IFRS 4						
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total Encours notionnel
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	113 840	303 048	199 200	616 088
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				103 840	303 048	196 800	603 688
Options de taux							
Caps-floors-collars				10 000		2 400	12 400
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or	0	0	0	131 562	0	0	131 562
Opérations fermes de change				131 562			131 562
Options de change							
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indice boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres							
Sous total	0	0	0	245 402	303 048	199 200	747 650
Opérations de change à terme							
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	245 402	303 048	199 200	747 650

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

8.6.2.2. Risque de change : Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'effectue pas d'opérations directes de change pour son compte propre. Toutefois, il peut exister des positions avec risque de change dans le cadre de ses opérations de portefeuille (OPCVM)

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

Note 19 (En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	Actif	Passif	Hors 32-39 et IFRS 4	
			Actif	Passif
EUR	6 184 093	6 182 750	5 372 504	5 379 881
Autres devises de l'UE	92	92	7 391	12
CHF	1 957	1 957	2 870	2 479
USD	6 516	7 859	4 872	5 275
JPY			258	255
Autres devises			7	
Total bilan	6 192 658	6 192 658	5 387 902	5 387 902

8.6.2.3. Risque de prix : Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Cf. paragraphe sur la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché .

8.6.3. Risque de liquidité et de financement : Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

— Le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,

— L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,

— L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité court terme est suivi mensuellement par le service Trésorerie et fait l'objet d'une information dans les différentes instances.

Le risque de liquidité moyen terme est suivi annuellement.

Note 20 : Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée restant à courir :

(En milliers d'euros)	31/12/2005					31/12/2004 Hors normes 32-39 et IFRS 4				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	98245	56 244	233 677	359 220	747 386	192 729	90 976	138 439	106 448	528 592
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont crédit bail)	358 655	791 717	1 726 802	1 453 625	4 330 799	369 462	748 428	1 662 946	1 315 635	4 096 471
Total	456 900	847 961	1 960 479	1 812 845	5 078 185	562 191	839 404	1 801 385	1 422 083	4 625 063
Créances rattachées					36 593					36 674
Provisions					-125 599					-112 188
Valeurs nettes au bilan					4 989 179					4 549 549

Note 21 : Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée restant à courir :

(En milliers d'euros)	31/12/2005					31/12/2004 Hors normes 32-39 et IFRS 4				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	650 906	816 538	1 037 598	922 917	3 427 959	438 894	715 314	957 718	926 587	3 038 513
Dettes envers la clientèle	1 457 024	8 845	10 669	384	1 476 922	1 375 660	5 895	2 083	363	1 384 001
Total	2 107 930	825 383	1 048 267	923 301	4 904 881	1 814 554	721 209	959 801	926 950	4 422 514
Dettes rattachées					3 011					1 733
Valeur au bilan					4 907 892					4 424 247

Note 22 : Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2005				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	126				126
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables					0
Emis en France	14 969	6 839			21 808
Emis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	15 095	6 839	0	0	21 934
Dettes rattachées					42
Valeur au bilan					21 976
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée			15 300		15 300
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs		610			610
Total	0	610	15 300	0	15 910
Dettes rattachées					292
Valeur au bilan					16 202

Note 23 : Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2004 hors 32-39 et IFRS 4				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	196				196
Titres du marché interbancaire				0	
Titres de créances négociables					0
Emis en France	5 338	1 835			7 173
Emis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	5 534	1 835	0	0	7 369
Dettes rattachées					13
Valeur au bilan					7 382
Dettes subordonnées :					

Dettes subordonnées à durée déterminée			10 700	4 600	15 300
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs		1 067	610		1 677
Total	0	1 067	11 310	4 600	16 977
Dettes rattachées					340
Valeur au bilan					17 317

8.6.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change : Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

— de couverture de valeur,

— de couverture de résultats futurs,

— de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur : Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale applique les préconisations «groupe», c'est à dire traitement de la macro-couverture selon la méthode de juste valeur. L'efficacité de la relation de macro-couverture de juste valeur repose sur la comparaison éléments couverts / éléments de couverture. Pour ce faire, trois types de tests sont réalisés trimestriellement :

— tests prospectifs permettant de mesurer le ratio en début de période,

— tests rétrospectifs permettant de mesurer le ratio de couverture en fin de période,

— tests en cours de période permettant de prendre en compte l'impact des nouveaux swaps sur la base de l'encours initialement couvert.

Couverture de flux de trésorerie : Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Cette méthode n'est pas utilisée par la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Note 24 : Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Hors 32-39 et IFRS 4
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	39 172	1 911	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	39 172	1 911	
Instruments dérivés de cours de change			
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	0	
Instruments dérivés de taux d'intérêt			
Instruments dérivés de cours de change			
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
Total instruments dérivés de couverture	39 172	1 911	

Note 25 : Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Hors 32-39 et IFRS 4
Instruments dérivés de couverture :			
Micro-couverture			
Dont couverture de juste valeur			

Dont couverture de flux de trésorerie			
Dont couverture d'investissements nets à l'étranger			
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	39 172	1 911	
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)			
Total instruments dérivés de couverture	39 172	1 911	

8.7. Autres risques.

Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

8.7.1. Risques opérationnels : Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels «EUROPA» a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le groupe Crédit agricole a poursuivi la mise en oeuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil «OLIMPIA» qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

8.7.2. Risques juridiques : Au 31 décembre 2005, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Les procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale Loire Haute-Loire ne sont pas de nature, en raison des montants en cause et ce quelque soit leur issue, à avoir une incidence significative sur sa situation financière.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire n'est dépendante d'aucun brevet ou licence, ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

8.7.3. Assurances et couverture des risques : La protection de notre bilan et compte de résultat par le moyen de l'assurance passe par quatre types de polices :

1) Police perte d'exploitation qui vise à assurer la réalisation d'une partie de notre PNB en cas d'arrêt d'activité ;

2) Police globale de banque qui vise à prendre en charge les sinistres de types détournement, escroquerie, vol ;

- 3) Polices de responsabilités qui visent à prendre en charge des sinistres envers des tiers lésés ;
- 4) Polices de dommages qui visent à prendre en charge les sinistres sur notre patrimoine immobilier et matériel.

La politique assurance de l'entreprise a fait l'objet d'une présentation devant le conseil d'administration en Juillet 2005.

8.8. Notes relatives au compte de résultat.

8.8.1. Produits et charges d'intérêts :

Note 26 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 382	1 184
Sur opérations internes au Crédit agricole	30 231	25 503
Sur opérations avec la clientèle	166 966	165 134
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	246	400
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 054	9 321
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	20 031	17 091
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement	88 728	82 696
Autres intérêts et produits assimilés	6 573	6 905
Produits d'intérêts	324 211	308 234
Sur opérations avec les établissements de crédit	-978	-1 185
Sur opérations internes au Crédit agricole	-111 589	-104 464
Sur opérations avec la clientèle	-4 418	-1 447
Actifs financiers disponibles à la vente	-30	-16
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-820	-767
Sur dettes représentées par un titre	-259	-165
Sur dettes subordonnées	-831	-918
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-9 424	-7 706

Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement	-40 011	-36 250
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-168 360	-152 918

8.8.2. Commissions nettes :

Note 27 (en milliers d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	373	-276	97	263	-179	84
Sur opérations internes au Crédit agricole	17 073	-4 483	12 590	13 491	-3 308	10 183
Sur opérations avec la clientèle	24 228	-171	24 057	24 316	-376	23 940
Sur opérations sur titres		-282	-282		-204	-204
Sur opérations de change	27		27	32		32
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	5 375	-742	4 633	2 289	-772	1 517
Prestations de services bancaires et financiers dont :						0
* Produits nets de gestion d'OPCVM	1 921		1 921	1 697		1 697
* Produits nets sur moyens de paiement	23 327	-4 045	19 282	21 572	-3 988	17 584
* Assurance	6 527		6 527			0
* Autres	14 775	-9	14 766	19 614	-4	19 610
Produits nets des commissions	93 626	-10 008	83 618	83 274	-8 831	74 443

8.8.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Note 28 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
	Dividendes reçus	
Variation de juste valeur PDC (1) des actifs / passifs financiers à la juste valeur par résultat	3391	

Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs / passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	168	
Couverture de juste valeur :		
Variation de juste valeur PDC (1) de l'élément couvert	267	
Variation de juste valeur PDC (1) de l'instrument de couverture	-267	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3559	
Variation de Juste Valeur PDC (1) de l'instrument de couverture	-267	
<i>(1) PDC : Pied de coupon (i.e. hors intérêts courus non échus)</i>		

8.8.4. Gains ou pertes nets sur portefeuille disponible à la vente :

Note 29 (En milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	10 916	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	4 646	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-659	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-1	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14 902	

8.8.5. Produits et charges nets des autres activités :

Note 30 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets :		
- Produits nets d'exploitation bancaire	9 894	9 512

- Produits nets d'exploitation non bancaire	26 246	26 103
- Variation des provisions d'exploitation non bancaire	422	635
- Compte de liaison intra-groupe	-470	-465
Produits (charges) des autres activités	36 091	35 785

8.8.6. Autres frais administratifs :

Note 31 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 hors normes IAS 32,39 et IFRS 4
Impôts et taxes	5 437	5 269
Services extérieurs	63 264	61 716
Autres frais administratifs		
Autres charges	68 701	66 986

8.8.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Note 32 (en milliers d'euros)	2005	2004
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	14 379	11 829
Dotations aux provisions pour dépréciation	-677	-663
Total	13 702	11 166

8.8.8. Coût du risque :

Note 33 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	-77 527	-91 346
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-72 207	-89 841
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-1 505
Provisions pour risques et charges	-5 320	
Reprises de provisions	75 051	84 250
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	59 053	76 685
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	15 998	7 565
Variation des provisions	-11 662	-12 904
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-11 179	-12 421
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-1 142	-1 168
Décotes sur crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amortis	659	685
Autres		
Coût du risque	-14 138	-20 000

8.8.9. Gains ou pertes sur autres actifs :

Note 34 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-225	-684
Plus-values de cession	375	407
Moins-values de cession	-600	-1091
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	-225	-684

8.8.10 Impôts :

Note 35 (en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	107 860	34,93%	37 679
Effet des différences permanentes			-4 928
Effet des différences de taux d'imposition			191
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			2 283
Taux et charge effectif d'impôt		32,66%	35 225

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôt courant	-40 089	
Charge d'impôt différé	4 864	
Charge d'impôt de la période	-35 225	

8.9. Informations sectorielles.

8.9.1. Définition des secteurs d'activité : Du fait de l'organisation interne de la Caisse régionale du Crédit agricole Loire Haute-Loire les activités de chaque entité «élémentaire» peuvent se rattacher pour l'essentiel à un seul et unique secteur.

8.9.2. Présentation par pôles d'activité : Compte tenu de la définition des secteurs d'activité retenus, et de leurs critères de présentation la Caisse régionale de Loire Haute-Loire présente son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ».

Information sectorielle par pôles d'activité :

Note 36 (en milliers d'euros)	31/12/2005				31/12/2004			
	Banque de proximité en France	Métier 2	Métier 3	Total	Hors 32 - 39 et IFRS 4			
	Banque de proximité en France	Métier 2	Métier 3	Total	Banque de proximité en France	Métier 2	Métier 3	Total
Produit net bancaire total	294 021				272 630			
Charges de fonctionnement	-171 799				-162 052			
Résultat brut d'exploitation	122 223				110 578			
Coût du risque	-14 138				-20 000			
Résultat d'exploitation	108 085				90 578			
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence								
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-225				-685			
Variation de valeur des écarts d'acquisition								
Résultat exceptionnel NF à ventiler sur différents postes	-3				-6			
Résultat avant impôt	107 857				89 887			
Coûts liés au rapprochement								
Impôts sur les bénéfices	-35 225				-32 796			
Gains ou pertes nets des activités arrêtées								
Résultat net de l'exercice	72 632				57 091			
Actifs sectoriels	6 192 658				5 387 902			
Dont Parts dans les entreprises mises en équivalence								
Dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période								
Total actif	6 192 658				5 387 902			
Fonds propres alloués	5 192 732				4 628 151			

8.9.3. Information sectorielle par zone géographique :

Note 37 (en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	PNB	Actifs sectoriels	Hors 32 - 39 et IFRS 4	
	PNB	Actifs sectoriels	PNB	Actifs sectoriels

France (y compris DOM-TOM)	294 021	6 192 658	272 630	5 387 902
Autres pays de l'Union européenne				
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amériques Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total	294 021	6 192 658	272 630	5 387 902

8.10. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005.

8.10.1. Caisse, banques centrales et C.C.P :

Note 38 (en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	34 724		24 703	
Banques centrales, C.C.P	41 797		49 759	
Total	76 521	0	74 462	0

8.10.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

Note 39 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
		Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	99	

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 389	
Juste valeur au bilan	26 488	
Dont titres prêtés		

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

Note 40 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	0	
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	99	
Juste valeur au bilan	99	

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :

Note 41 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		

Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	26 389	
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 205	
* Titres cotés	17 710	
* Titres non cotés	6 495	
Actions et autres titres à revenu variable	2 184	
* Titres cotés		
* Titres non cotés	2 184	
Juste valeur au bilan	26 389	

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

Note 42 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	99	
Juste valeur au bilan	99	

— Instruments dérivés de transaction :

Note 43 (en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Hors 32-39 et IFRS 4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	99	99	

Instruments dérivés de cours de change			
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
Total instruments dérivés de transaction	99	99	

8.10.3. Instruments dérivés de couverture : L'information détaillée est fournie dans le paragraphe relatif à la couverture durisque de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

8.10.4. Ventilation des actifs disponibles à la vente :

Note 44 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilées	0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 829	
* Titres cotés	1 829	
* Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	513 309	
* Titres cotés	56	
* Titres non cotés	513 253	
Total des titres disponibles à la vente	515 138	
Total des créances disponibles à la vente	0	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	515 138	

(1) dont 7308 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

— Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente :

Note 45 (en milliers d'euros)	31/12/2005			31/12/2004
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Hors 32-39 et IFRS 4 Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 829	151		
Actions et autres titres à revenu variable	134 708	20 482		
Titres de participation non consolidés	378 600	162 164	2 437	
Créances disponibles à la vente				
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	515 138	182 797	2 437	
Impôts différés	0	-8 039	-373	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	515 138	174 758	2 064	

8.10.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle :

8.10.5.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit :

Note 46 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	5 957	7 251
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	266	265
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	6 223	7 516
Créances rattachées	11	14
Provisions		
Valeur nette	6 234	7 530
Opérations internes au Crédit agricole :		
Comptes ordinaires	22 111	132 690

Comptes et avances à terme	650 952	320 286
Prêts subordonnés	68 100	68 100
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	741 163	521 076
Créances rattachées	11 642	9 530
Provisions		
Valeur nette	752 805	530 606
Valeur nette au bilan	759 039	538 136

8.10.5.2. Ventilation des prêts et créances sur la clientèle :

Note 47 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004
		Hors 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	52 593	56 466
Autres concours à la clientèle	3 821 256	3 611 402
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	8 681	14 050
Comptes ordinaires débiteurs	69 006	67 372
Total	3 951 536	3 749 290
Créances rattachées	24 258	26 410
Provisions	-112 933	-98 732
Valeurs nettes au bilan	3 862 861	3 676 968
Opérations de crédit bail :		
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	379 263	347 181
Total	379 263	347 181
Créances rattachées	682	720
Provisions	-12 666	-13 456
Valeurs nettes au bilan	367 279	334 445
Total	4 230 140	4 011 413

8.10.6. Provisions inscrites en diminution de l'actif :

Note 48 (en milliers d'euros)	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Sur créances interbancaire									0
Sur créances clientèle	98 732	98 732		69 568	-62 000			6 633	112 933
dont provisions collectives	0	0		12 363	-514			4 000	15 849
Sur opérations de crédit-bail	13 456	13 456		9 183	-6 277			-3 696	12 666
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance									0
Sur autres actifs	707	707		21	-33				695
Total des provisions sur l'actif	112 895	112 895	0	78 772	-68 310	0	0	2 937	126 294

8.10.7. Dettes sur établissements de crédit :

8.10.7.1. Dettes sur établissements de crédit :

Note 49 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	11 124	10 400
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	11 124	10 400
Dettes rattachées	88	58
Valeur au bilan	11 212	10 458
Opérations internes au Crédit agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	174 567	1 352

Comptes et avances à terme	3 242 268	3 026 761
Total	3 416 835	3 028 113
Dettes rattachées	2 229	681
Valeur au bilan	3 419 064	3 028 794
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	3 430 276	3 039 252

8.10.7.2. Dettes envers la clientèle :

Note 50 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2004
		complet	Hors 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	1 423 132		1 333 702
Comptes d'épargne à régime spécial	15 552		13 818
Autres dettes envers la clientèle	38 238		36 481
Titres donnés en pension livrée			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
Total	1 476 922	0	1 384 001
Dettes rattachées	694		994
Valeur au bilan	1 477 616	0	1 384 995

8.10.8. Portefeuille titres :

Note 51 (en milliers d'euros)	31/12/2005					Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme	
Titres cotés						
Titres non cotés						
Créances rattachées						

Provisions						
Valeurs nette au bilan						

Note 51 (en milliers d'euros)	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4					Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme	
Titres cotés	146 462	6 948		28		153 438
Titres non cotés	35 763		137 302	199 812	11 519	384 396
Créances rattachées	3 805	241				4 046
Provisions	-224		-130	-5 008	-3 893	-9 255
Valeurs nette au bilan	185 806	7 189	137 172	194 832	7 626	532 625

8.10.9. Ventilation des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance :

Note 52 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Effets publics et valeurs assimilées	4 608	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres cotés	167 450	
Titres non cotés	21 000	
Total	193 058	
Créances rattachées	3 746	
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	196 804	

8.10.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

Note 53 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	126	196
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
. Émis en France	21 808	7 173
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	21 934	7 369
Dettes rattachées	42	13
Valeur au bilan	21 976	7 382
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 300	15 300
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	610	1 677
Total	15 910	16 977
Dettes rattachées	292	340
Valeur au bilan	16 202	17 317

8.10.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

Note 54 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Impôts différés - Passif :		
Actifs disponibles à la vente	9 427	
Couvertures de flux de trésorerie	14 383	
Autres différences temporaires	19 284	
Autres impôts différés passif	2 846	
Total impôt différé passif	45 940	18 048
Impôts différés - Actif :		
Provisions pour risques et charges non déductibles	15 139	
Charges à payer non déductibles	1 133	
Couvertures de flux de trésorerie	14 383	

Autres impôts différés actif	15 672	
Total impôt différé actif	46 327	20 778

8.10.12. Comptes de régularisation actif :

Note 55 1) Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	32 375	51 632
Comptes de stocks et emplois divers	401	514
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	31 818	50 846
Comptes de règlements	156	272
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	162 559	65 853
Comptes d'encaissement et de transfert	109 939	17 467
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	48 219	42 043
Charges constatés d'avance	4 401	6 343
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	194 934	117 485

— Comptes de régularisation et passif divers :

Note 56 2) Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Autres passifs (1)	55 097	49 863
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	51 493	47 818

Versement restant à effectuer sur titres	2 895	1 554
Autres	709	491
Comptes de régularisation	52 155	38 068
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 211	2 388
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	20	3
Produits constatés d'avance	18 033	7 865
Charges à payer	30 627	27 812
Autres comptes de régularisation	264	
Valeur au bilan	107 252	87 931

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
(2) Les montants sont indiqués en nets.

8.10.13. Participations dans les entreprises mises en équivalence : La Caisse régionale de Loire Haute-Loire ne possède pas de société mise en équivalence.

8.10.14. Immeubles de placement :

Note 57 (en milliers d'euros)	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/ 2005
Immeubles de placement :								
Valeur brute	154	154						154
Amortissements et provisions	-73	-73		-9				-82
Valeur nette au bilan	81	81	0	-9	0	0	0	72

Note 57 (en milliers d'euros)	01/01/2004 Hors 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Immeubles de placement :							
Valeur brute	154						154
Amortissements et provisions	-64		-9				-73
Valeur nette au bilan	90	0	-9	0	0	0	81

8.10.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

Note 58 (en milliers d'euros)	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/ 2005
Immobilisations corporelles :								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	126 046	126 046	0	42 828	-5 693		-16 511	146 670
Créances rattachées (1)								
Amortissements et provisions	-70 197	-70 197	0	-12 790	5 715		-452	-77 724
Valeur nette au bilan	55 849	55 849	0	30 038	22	0	-16 963	68 946
Immobilisations incorporelles :								
Valeur brut	68 412	68 412		2 910	-205		-1 219	69 898
Amortissements et provisions	-31 339	-31 339		-1 589	195			-32 733
Valeur nette au bilan	37 073	37 073	0	1 321	-10	0	-1 219	37 166

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 58 (en milliers d'euros)	Solde 01/01/ 2004 Hors 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/ 2004
Immobilisations corporelles :							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	109 790	-2 321	41 754	-13 311		-9 867	126 046
Créances rattachées (1)							
Amortissements et provisions	-73 408	1 854	-11 252	12 610			-70 197
Valeur nette au bilan	36 382	-467	30 502	-701	0	-9 867	55 849
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	67 546	-1 425	3 880	-739		-850	68 412
Amortissements et provisions	-31 293	1 242	-1 791	503			-31 339
Valeur nette au bilan	36 253	-183	2 089	-236	0	-850	37 073

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

8.10.16. Ecarts d'acquisition : Néant.

8.10.17. Provisions pour risques et charges :

Note 59 (en milliers d'euros)	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Ecart de conver- sion	31/12/2005
Risques sur les produits épargne logement (1)	12 809	12 809		3 001		-2 128			13 682
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 134	2 134		228		-1 463			899
Risque opérationnel (2)	8 633	8 633		5 260	-2 150	-33			11 710
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 575	3 575		1 239	-3 018	-75	-398		1 323
Litiges divers (3)	5 381	5 381		3 432	-548	-3 535			4 730
Participations	574	574		6	-293	-5			282
Restructurations									0
Coûts de mise en oeuvre des synergies									0
Autres risques et charges (4)	12 456	12 456		878	-10 465	-39	-671		2 159
Provisions pour risques et charges	45 562	45 562	0	14 044	-16 474	-7 278	-1 069	0	34 785

(1) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

– Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

– La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées. Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit agricole ont été établies en conformité avec les dispositions d'un règlement CRC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement en cours d'adoption par le CNC.

(2) provision pour risque opérationnel destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

(3) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés et des litiges clientèle.

(4) Au 31 décembre 2004 provision crédit établie sur base collective destinée à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés endouteux. Cette provision a été reclassée en moins de l'actif au 31/12/2005 du fait de son caractère de provision pour dépréciation de créances. Le solde du 31 décembre 2005 est composé essentiellement de litiges sur des bonifications et de litiges hors clientèle.

8.10.18. Capitaux propres :

8.10.18.1. Composition des capitaux propres : La Caisse régionale de Loire Haute-Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L.231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

— Tableau des capitaux propres :

Note 60	Nombre de titres au 01/01/2005	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2005
Répartition du capital de la caisse régionale :				
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	1 003 200			1 003 200
Dont part du public	1 000 028			999 207

Dont part Crédit agricole S.A.	1 586			1 501
Dont part Auto-détenue	1 586			2 492
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	3 291 313			3 291 313
Dont part du public	1 263 636			1 263 636
Dont part Crédit agricole S.A.	2 027 677			2 027 677
Parts sociales	3 816 197			3 816 197
Dont 63 Caisses locales	3 816 144			3 816 144
Dont 13 administrateurs de la caisse régionale	52			52
Dont Crédit agricole S.A.	1			1
Total	8 110 710	0	0	8 110 710

La valeur nominale des titres est de 3,22 € et le montant total du capital est de 30,98 M€.

8.10.18.2. Résultat par action : Conformément à la norme IAS33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Loire Haute-Loire sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

— Tableau des dividendes :

Note 61	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
Année de rattachement du dividende :			
2003	1,72	1,46	0,15

2004	1,72	1,72	0,15
Prévu 2005	1,83	1,83	0,14

8.10.18.3. Dividendes :

Dividendes payés au cours de l'exercice : Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

8.10.18.4. Affectations du résultat et fixation du dividende 2005 :

Proposition de dividendes : L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2005 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale Loire Haute-Loire du 28 mars 2006.

Le projet de texte des résolutions est le suivant :

Troisième résolution. — L'assemblée générale fixe à 3,65 % l'an le taux de l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2005.

Le paiement des intérêts versés aux parts sociales s'effectuera le 09 juin 2006.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale fixe à 1,83€ par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.I.

Le paiement du dividende versé aux certificats coopératifs d'investissement s'effectuera le 09 juin 2006.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale fixe à 1,83€ par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.A.

Le paiement du dividende versé aux certificats coopératifs d'associés s'effectuera le 09 juin 2006.

Sixième résolution. — Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les montants des revenus qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir de l'exercice 2002, 2003 et 2004, ventilés par catégorie de valeurs mobilières, sont :

– Exercice 2002 :

Intérêts aux Parts sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 665 312,00
Dividende CCA	4 640 751,33

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutes catégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à l'avoir fiscal.

– Exercice 2003 :

Intérêts aux Parts sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 725 504,00
Dividende CCA	4 805 316,98

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutes catégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à l'avoir fiscal.

– Exercice 2004 :

Intérêts aux Parts sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 725 504,00
Dividende CCA	5 661 058,36

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutes catégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à la demi-base sous-réserve que les bénéficiaires remplissent les conditions nécessaires.

Septième résolution. — L'assemblée générale approuve la répartition de résultat comptable de l'exercice 2005 qui s'élève à 53336 388,44 euros telle qu'elle a été proposée par le conseil d'administration et approuvée par Crédit agricole S.A., soit :

Report à nouveau/Changement de méthode	5 963 073,22
Intérêts aux Parts sociales	532 092,35
Dividende CCA caisses locales	2 312 453,88
Dividende CCA Crédit agricole S.A	3 710 648,91
Dividende CCI	1 835 856,00
Réserve légale	29 236 698,06
Autres réserves	9 745 566,02
Bénéfice de l'exercice	53 336 388,44

8.11. Avantages au personnel et autres rémunérations.

8.11.1. Détail des charges de personnel :

Note 62 (en milliers d'euros)	2005	2004
Salaires et traitements	48 851	48 064
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	4 903	2 221
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	4 745	3 527
Autres charges sociales	17 263	17 181
Intéressement et participation	8 596	7 337
Impôts et taxes sur rémunération	4 667	5 532
Total charges de personnel	89 024	83 862

*Dont indemnités liées à la retraite pour 660 K€.
Dont médailles du travail pour 62 K€.
Dont charges sur plans de stock-options pour 0 K€.*

8.11.2. Effectif moyen :

Note 63 : Effectif moyen	2005	2004
France	1 627	1 610
Etranger		
Total	1 627	1 610

8.11.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit agricole S.A. n'ont pas de passif au titre autre que les cotisations à payer.

8.11.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies :

Note 64	2005	2004
Variation dette actuarielle :		

Dette actuarielle au 31/12/n-1	23 023	21 026
Coût des services rendus sur la période	1 069	948
Coût financier	1 274	1 063
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	779	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-660	-491
(Gains) / pertes actuariels	3 648	477
Dette actuarielle au 31/12/n	29 133	23 023
Charge comptabilisée :		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 069	948
Coût financier	1 274	1 063
Rendement attendu des actifs sur la période	-896	-678
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	2 650	385
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	4 098	1 718
Juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement :		
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	20 619	15 594
Rendement attendu des actifs	896	678
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	998	92
Cotisations de l'employeur	5 882	4 590
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	787	129
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-660	-491
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	28 520	20 590
Position nette :		
Dette actuarielle fin de période	-29 133	-23 023
Coût des services passés non comptabilisés		
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus		
Dette actuarielle nette fin de période	-29 133	-23 023

Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	28 520	20 592
Position nette (passif) / actif fin de période	-613	-2 431
Variation :		
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	-2 404	-5 432
Cotisations de l'employeur	5 882	4 590
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	8	129
Paiements directs de l'employeur		26
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-4 098	-1 718
(Provisions) / actifs au 31/12/n	-612	-2 405

	2005	2004
Information rendement annualisé des actifs :		
Composition des actifs :		
% d'obligations	78%	77%
% d'actions	19%	13%
% autres actifs	3%	10%
Rendement annualisé des actifs	4,20 à 4,30%	4,18 à 4,30%
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles :		
Taux d'actualisation	3,41 à 5,05%	3,91 à 4,50%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00 à 4,30%	4,00 à 4,30%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4.20%	4,30 à 4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires		
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)	2,00%	2,50%

8.11.5. Autres engagements sociaux : Politique de rémunération variable collective au sein de la Caisse régionale LoireHaute-Loire.

Rémunération extra-conventionnelle : Cette prime est calculée par rapport aux objectifs commerciaux déterminés en début de chaque année.

Un acompte est versé mensuellement et se rajoute au salaire.

Le solde de la prime est versé une fois par an, en février de l'année N+1.

Intéressement : Tout salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté sur les deux dernières années, perçoit la prime d'intéressement au prorata de son temps de travail effectif.

Elle est versée en une seule fois, dès que les résultats sont connus, c'est-à-dire après l'approbation des comptes par l'assemblée générale. Les sommes peuvent être investies dans le Plan d'épargne entreprise.

Participation : Tout salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté sur les deux dernières années, perçoit la prime de participation au prorata de son temps de travail effectif.

Elle est versée en une seule fois, dès que les résultats sont connus, c'est-à-dire après l'approbation des comptes par l'assemblée générale. Les sommes sont investies dans le Plan d'épargne entreprise.

Médailles d'honneur agricole : Tout salarié à qui la médaille d'honneur agricole a été officiellement décernée, a droit, s'il compte au moins cinq ans de services au Crédit agricole, à une prime. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles.

Les provisions constituées par la Caisse régionale Loire Haute-Loire au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 8 807 k € à la fin de l'exercice 2005.

8.11.6. Paiements à base d'actions : Il n'existe pas de paiement à base d'action dans la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

8.11.7. Rémunérations de dirigeants : La rémunération des principaux dirigeants, en cumul, et pour chacune des catégories, est la suivante :

1) Avantage à court terme : 2 438 127,98 € ;

2) Avantages postérieurs à l'emploi : 1 394 260,00 € ;

3) Autres avantages à long terme : 795,00 € ;

4) Indemnités de fin de contrat de travail : 41 139,19 € ;

5) Paiements en actions (IAS 24§16) : Néant.

8.12. Engagements de financement et de garantie.

Eventualités et engagements hors bilan donnés et reçus :

Note 65 (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Engagements donnés :		
Engagements de financement	598 668	633 616
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 744	100 747
Engagements en faveur de la clientèle	595 924	532 869
Ouverture de crédits confirmés	400 244	389 301
Ouverture de crédits documentaires	9 109	9 868
Autres ouvertures de crédits confirmés	391 135	379 433
Autres engagements en faveur de la clientèle	195 680	143 568
Engagements de garantie	136 417	112 988
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	16 775	16 547
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	16 775	16 547
Engagements d'ordre de la clientèle	119 642	96 441
Cautions, avals et autres garanties		
Cautions immobilières	7	7
Garanties financières	101 845	76 955
Autres garanties d'ordre de la clientèle	17 790	19 479
Engagements sur titres	666	1 101
Engagements reçus :		
Engagements de financement	751	11 019
Engagements reçus d'établissements de crédit	751	11 019
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	479 823	357 925
Engagements reçus d'établissements de crédit	281 708	169 843
Engagements reçus de la clientèle	198 115	188 082
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	198 115	188 082
Autres garanties reçues		
Engagements sur titres	666	1 101

Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti :

Note 66 (en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs financiers :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	759 039	759 039		
Prêts et créances sur la clientèle	4 230 140	4 334 620		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	196 804	202 948		
Immeubles de placement	72	72		
Passifs financiers :				
Dettes envers les établissements de crédits	3 430 276	3 450 952		
Dettes envers la clientèle	1 477 616	1 477 616		
Dettes représentées par un titre	21 976	21 976		
Dettes subordonnées	16 202	16 202		

8.13. Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessus représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

— des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;

— des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

— des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;

— des passifs exigibles à vue ;

— des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.14. Evénements postérieurs à la clôture.

Il n'existe pas d'éléments postérieurs à la clôture.

8.15. Périmètre au 31 décembre 2005.

Périmètre de consolidation :

Note 67 Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2005	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Crca loire haute-loire	France	Mère	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Caisses locales Loire Haute-Loire	France	Mère	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Scicalhl	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Cofam	France	Intégration globale	99,9977 %	99,9977 %	99,9977 %	99,9977 %
Sircam	France	Intégration globale	99,9953 %	99,9953 %	99,9930 %	99,9930 %
Locam	France	Intégration globale	99,9975 %	99,9975 %	99,9952 %	99,9952 %
Defitech	France	Intégration globale	66,6612 %	66,6533 %	66,6612 %	66,6533 %
Defitech Routage et Communication	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	66,6612 %	66,6533 %
Routage Express Service	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	66,6612 %	66,6533 %
Defitech Dauphicom	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	66,6612 %	66,6533 %
Gie amt	France	Intégration proportionnelle	16,6667 %	16,6667 %	12,5300 %	(1) 12,9000 %

(1) pourcentage d'activité de la CRCA Loire Haute-Loire au sein du GIE AMT

9. – Publicité des honoraires de commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)	Cabinet ROYET Indépendant				Cabinet SEGECO Indépendant			
	2005	2004	% N	% N-1	2005	2004	% N	% N-1
Audit :								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	204	184	100,00 %	100,00 %	42	43	100,00 %	100,00 %
Missions accessoires								
Sous total	204	184			42	43		
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous total								
Total	204	184	100,00 %	100,00 %	42	43	100,00 %	100,00 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

II. – Comptes consolidés en normes constantes.

1. – Préambule.

Le groupe Crédit agricole a décidé d'appliquer les normes IAS 32, 39 et IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005. Cependant, et afin de faciliter la compréhension et l'analyse financière des données 2005 le groupe Crédit agricole fournit également des données comparatives 2004 en application d'un référentiel complet.

Les données financières ainsi présentées incluent les simulations des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 au titre de l'exercice 2004. Par conséquent, ces données, établies à titre d'informations complémentaires, ont fait l'objet au titre de 2004 d'un processus partiel de justification sur les aspects suivants :

- la documentation des paramètres observables ;
- la documentation statistique relative aux provisions collectives sur le risque crédit ;
- la justification et la démonstration de l'efficacité des dérivés de couverture qui ont fait l'objet d'une approche estimative.

2. – Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

		Note	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 & IFRS 4
R. 1	+ Intérêts et produits assimilés	Note IV	324 211	308 234
R. 2	- Intérêts et charges assimilées	Note IV	-168 360	-152 918
R. 3	+ Commissions (produits)	Note V	93 626	83 274
R. 4	- Commissions (charges)	Note V	-10 008	-8 831
R. 5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note VI	3 559	1 671
R. 6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	Note VII	14 902	7 910
R. 7	+ Produits des autres activités	Note VIII	37 578	37 894
R. 8	- Charges des autres activités	Note VIII	-1 486	-2 109
R. 9	Produit net bancaire		294 021	277 125
R. 10	- Charges générales d'exploitation	Notes IX	-158 097	-150 886
R. 11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	Note X	-13 702	-11 166
R. 12	Résultat brut d'exploitation		122 223	113 073
R. 13	- Coût du risque	Note XI	-14 138	-20 000
R. 14	Résultat d'exploitation		108 085	93 073
R. 15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
R. 16	+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note XII	-225	-685
R. 16.5	- Coûts liés au rapprochement			
R. 17	- Variations de valeur des écarts d'acquisition			
	- Résultat exceptionnel NF à ventiler sur différents postes		-3	-6
R. 18	Résultat avant impôt		107 857	92 382
R. 19	- Impôts sur les bénéfices	Note XIII	-35 225	-33 119
R. 20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
R. 21	Résultat net		72 632	59 263
R. 22	Intérêts minoritaires		-292	-449
R. 23	Résultat net – part du groupe		72 926	59 712
R. 24	Résultat par action		cf. § 8.10.20.2	
R. 25	Résultat dilué par action			

4. – Bilan actif consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

	Actif	Note	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 & IFRS 4
--	-------	------	------------	---

A1	Caisse, banques centrales, C.C.P		76 521	74 462
A2	Actifs financiers a la juste valeur par résultat	Notes XVI, XVII, XVIII, XIX	26 488	19 323
A3	Instruments dérivés de couverture		39 172	37 528
A4	Actifs financiers disponibles à la vente	Note XXI	515 138	495 407
A5	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note XXIII	759 039	538 136
A6	Prêts et créances sur la clientèle	Note XXIV	4 230 140	4 011 413
A7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 911	
A8	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		196 804	167 651
A9	Actifs d'impôts courants			
A10	Actifs d'impôts différés		46 327	36 141
A11	Comptes de régularisation et actifs divers	Note XXIX	194 934	117 485
A12	Actifs non courants destinés à être cédés			
A13	Participations dans les entreprises mises en équivalence			
A14	Immeubles de placement	Note XXXI	72	81
A15	Immobilisations corporelles	Note XXXII	68 946	55 849
A16	Immobilisations incorporelles	Note XXXII	37 166	37 073
A17	Ecarts d'acquisition			
	Total de l'actif		6 192 658	5 590 549

5. – Bilan passif consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

	Passif	Note	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 & IFRS 4
P1	Banques centrales, C.C.P			
P2	Passifs financiers a la juste valeur par résultat	Notes XIX, XX	99	228
P3	Instruments dérivés de couverture		1 911	
P4	Dettes envers les établissements de crédit	Note XXVI	3 430 276	3 039 252
P5	Dettes envers la clientèle	Note XXVII	1 477 616	1 384 995
P6	Dettes représentées par un titre	Note XXVIII	21 976	7 382
P7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39 172	37 528
P8	Passifs d'impôts courants		16 502	26 953
P9	Passifs d'impôts différés		45 940	38 500
P10	Comptes de régularisation et passifs divers	Note XXX	107 252	87 931
P11	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
P12	Provisions techniques des contrats d'assurance			
P13	Provisions pour risques et charges	Note XXXIII	34 785	45 562

P14	Dettes subordonnées	Note XXVIII	16 202	17 317
P15	Capitaux propres	Note I		
P16	Capitaux propres part du groupe		999 926	904 189
P17	Capital et réserves liées		259 028	255 988
P18	Réserves consolidées		495 278	447 148
P19	Gains ou pertes latents ou différés		172 694	141 341
P20	Résultat de l'exercice		72 926	59 712
P21	Intérêts minoritaires		1 001	712
	Total du passif		6 192 658	5 590 549

6. – Tableau de variation des capitaux propres.

Note I (En milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003 Normes françaises	147 902	183 644	- 14 163	391 116				59 016	767 515	1 260	768 775
Changement de méthodes comptables											
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors 32 & 39 et IFRS 4)											
Impôts différés FAC FRBG				7 168					7 168		7 168
Annulation des actions propres				- 87					- 87		- 87
Annulation des écarts d'acquisition				- 197					- 197	- 97	- 294
Nouveau calcul réserves latentes Locam				- 1 107					- 1 107		- 1 107
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2004	147 902	183 644	- 14 163	396 893	0	0	0	59 016	773 292	1 163	774 455
Augmentation de capital	392	513							905		905
Variation des titres auto-détenus (IFRS 2)			- 62 300						- 62 300		- 62 300
Annulation des actions propres				10					10		10
Variation des réserves des caisses locales				27					27	- 3	24
Variation des réserves de réestimation									0		0
Dividendes versés en 2004				- 17 443					- 17 443		- 17 443
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				10 357					10 357		10 357
Affectation résultat N-1				59 016				- 59 016			0
Résultat au 31/12/2004								59 085	59 085	- 501	58 584

Effet des acquisitions / cessions sur les Minoritaires								0		0	
Changement de méthodes comptables engagement sociaux				- 2 124				- 2 124		- 2 124	
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								0		0	
Restructuration des lignes métier du groupe								0		0	
Variation de l'écart de conversion								0		0	
Autres variations				- 513			- 1 545	- 2 058	52	- 2 006	
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32 & 39 et IFRS 4)	148 294	184 157	- 76 463	446 223	0	0	0	57 540	759 751	712	760 462
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32,39 & IFRS 4)				925		141 341		2 172	144 438		144 438
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005	148 294	184 157	- 76 463	447 148	0	141 341	0	59 712	904 189	712	904 901
Incidence actualisation				- 3 909				- 3 909			- 3 909
Augmentation de capital	3 040			23				3 063	500		3 563
Variation des titres auto-détenus								0			0
Emission d'actions de préférence								0			0
Annulation des actions propres				- 58				- 58			- 58
Dividendes versés en 2005				- 22 493				- 22 493			- 22 493
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				13 837				13 837			13 837
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						31 353		31 353			31 353
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)								0			0
Affectation résultat N-1				59 712				- 59 712			
Résultat au 31/12/2005								72 926	72 926	- 292	72 634
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								0			0
Changement de méthodes comptables (réserves latentes Locam)				1 107				1 107			1 107
Retraitement CB cession interne				- 28				- 28	81		53
Annulation changement								0			0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								0			0
Variation de l'écart de conversion								0			0
Impact Epargne Logement IAS				- 320				- 320			- 320
Autres variations				260				260			260
Capitaux propres au 31 décembre 2005	151 334	184 157	- 76 463	495 279	0	172 694	0	72 926	999 927	1 001	1 000 928

(1) Comprend les primes d'émission et la réserve légale de la société mère.

6.1. Impacts de la conversion aux normes IAS 32,39 et IFRS4.

8.4.1. Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31/12/2004 (y compris normes IAS 32,39 et IFRS 4) :

Note II (En milliers d'euros)	Normes Françaises 31/12/ 2004	Régularisation taxe additionnelle 2,5 %	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/ 12/2004 (y compris IAS 32,39 et IFRS 4)
Produit net bancaire	272 603		0	2 5 227	275 125
Charges générales d'exploitation (-)	- 150 848			- 39	- 150 887
Dotations/Reprises sur amortissement et provisions des immobilisations d'exploitation (+/-)	- 11 166				- 11 166
Résultat brut d'exploitation	110 589		0	2 483	113 072
Coût du risque (-)	- 20 000				- 20 000
Résultat d'exploitation	90 589		0	2 483	93 072
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence (+/-)					0
Gains ou pertes sur autres actifs (+/-)	- 685				- 685
Coûts liés au rapprochement					0
Résultat exceptionnel	- 1			- 5	- 6
Variation de valeur des écarts d'acquisition	- 158			158	
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux					0
Résultat avant impôts	89 745		0	2 636	92 381
Impôt sur le résultat	- 31 161	- 1 114	0	- 844	- 33 119
Résultat net de l'exercice	58 584	- 1 114	0	1 792	59 262
Intérêts minoritaires (+/-)	- 501			53	- 449
Résultat net – part du groupe	59 085	- 1 114	0	1 739	59 712

6.1.2. Impacts sur les capitaux propres part du groupe des normes IAS 32,39 & IFRS 4 au 1^{er} janvier 2004 :

Note III Impacts nets d'impôts en milliers d'euros	Montant
Impacts sur capitaux propres non recyclables	0
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 39)	0
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	0
Réévaluation des dérivés (IAS 39)	0
Couverture de juste valeur (IAS 39)	0
Impôts différés (IAS 12)	0
Actions propres et stocks options (IFRS 2 – IAS 32)	0
Autres	0

Impacts sur capitaux propres variables	144 436
Titres disponibles à la vente (IAS 39)	144 436
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Impacts sur capitaux propres amortissables	0
Day one profit (IAS 39)	0
Commissions (IAS 39)	0
Provisions sur risque de crédit – Actualisation (IAS 39)	0
Autres impacts	0
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS des normes IAS 32,39 & IFRS 4 au 1er janvier 2005	144 436

6.2. Notes relatives au compte de résultat.

6.2.1. Produits et charges d'intérêts :

Note IV (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 382	1 184
Sur opérations internes au Crédit agricole	30 231	25 503
Sur opérations avec la clientèle	166 966	165 134
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	246	400
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 054	9 321
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	20 031	17 091
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement	88 728	82 696
Autres intérêts et produits assimilés	6 573	6 905
Produits d'intérêts	324 211	308 234
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 978	- 1 185
Sur opérations internes au Crédit agricole	- 111 589	- 104 464
Sur opérations avec la clientèle	- 4 418	- 1 447
Actifs financiers disponibles à la vente	- 30	- 16

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 820	- 767
Sur dettes représentées par un titre	- 259	- 165
Sur dettes subordonnées	- 831	- 918
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 9 424	- 7 706
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement	- 40 011	- 36 250
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	- 168 360	- 152 918

6.2.2. Commissions nettes :

Note V (en milliers d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	373	- 276	97	263	- 179	84
Sur opérations internes au Crédit agricole	17 073	- 4 483	12 590	13 491	- 3 308	10 183
Sur opérations avec la clientèle	24 228	- 171	24 057	24 316	- 376	23 940
Sur opérations sur titres		- 282	- 282		- 204	- 204
Sur opérations de change	27		27	32		32
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	5 375	- 742	4 633	2 289	- 772	1 517
Prestations de services bancaires et financiers dont :						0
* Produits nets de gestion d'OPCVM	1 921		1 921	1 697		1 697
* Produits nets sur moyens de paiement	23 327	- 4 045	19 282	21 572	- 3 988	17 584
* Assurance	6 527		6 527			0
* Autres	14 775	- 9	14 766	19 614	- 4	19 610
Produits nets des commissions	93 626	- 10 008	83 618	83 274	- 8 831	74 443

6.2.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Note VI (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4
----------------------------------	------------	---

Dividendes reçus		
Variation de juste valeur PDC (1) des actifs / passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 391	1 806
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs / passifs financiers à la juste valeur par résultat		- 271
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	168	136
Couverture de juste valeur :		
Variation de juste valeur PDC (1) de l'élément couvert	267	
Variation de juste valeur PDC (1) de l'instrument de couverture	- 267	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 559	1 671
<i>(1) PDC : Pied de coupon (i.e. hors intérêts courus non échus)</i>		

6.2.4. Gains ou pertes nets sur portefeuille disponible à la vente :

Note VII (En milliers d'euros)	31/12/2005	31.12 2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	10 916	8 434
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	4 646	3 505
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	- 659	- 4 029
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 1	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14 902	7 910

6.2.5. Produits et charges nets des autres activités :

Note VIII (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32 – 39 et IFRS 4
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets :		
Produits nets d'exploitation bancaire	9 894	9 512

Produits nets d'exploitation non bancaire	26 246	26 103
Variation des provisions d'exploitation non bancaire	422	635
Compte de liaison intra-groupe	- 470	- 465
Produits (charges) des autres activités	36 091	35 785

6.2.6. Autres frais administratifs :

Note IX (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris IAS 32,39 et IFRS 4
Impôts et taxes	5 437	5 269
Services extérieurs	63 264	61 716
Autres frais administratifs		
Autres charges	68 701	66 986

6.2.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Note X (en milliers d'euros)	2005	2004
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	14 379	11 829
Dotations aux provisions pour dépréciation	- 677	- 663
Total	13 702	11 166

6.2.8. Coût du risque :

Note XI (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32 – 39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	- 77 527	- 91 346
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 72 207	- 89 841
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		- 1 505
Provisions pour risques et charges	- 5 320	
Reprises de provisions	75 051	84 250
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	59 053	76 685
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	15 998	7 565
Variation des provisions	- 11 662	- 12 904
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 11 179	- 12 421
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 1 142	- 1 168
Décotes sur crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amortis	659	685
Autres		
Coût du risque	- 14 138	- 20 000

6.2.9. Gains ou pertes sur autres actifs :

Note XII (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32 – 39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 225	- 684
Plus-values de cession	375	407
Moins-values de cession	- 600	- 1 091
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	- 225	- 684

6.2.10. Impôts :

Note XIII (En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32 – 39 et IFRS 4
Charge d'impôt courant	- 40 089	
Charge d'impôt différé	4 864	
Charge d'impôt de la période	- 35 225	

6.3. Informations sectorielles.

6.3.1. Définition des métiers : Les définitions des métiers sont présentées au § 8.9.1 :

6.3.2. Résultats par pôles d'activité :

Note XIV (en milliers d'euros)	31/12/2005				31/12/2004 y compris normes IAS 32 – 39 et IFRS 4			
	Banque de proximité en France	Métier 2	Métier 3	Total	Banque de proximité en France	Métier 2	Métier 3	Total
Produit net bancaire total	294 021				275 125			
Charges de fonctionnement	- 171 799				- 162 052			
Résultat brut d'exploitation	122 223				113 073			
Coût du risque	- 14 138				- 20 000			
Résultat d'exploitation	108 085				93 073			
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence								
Gains ou pertes nets sur autres actifs	225				- 685			
Variation de valeur des écarts d'acquisition								
Résultat exceptionnel NF à ventiler sur différents postes	3				- 6			
Résultat avant impôt	107 857				92 382			
Coûts liés au rapprochement								
Impôts sur les bénéfices	35 225				- 33 119			
Gains ou pertes nets des activités arrêtées								
Résultat net de l'exercice	72 632				59 263			
Actifs sectoriels	6 192 658				5 590 549			
Dont Parts dans les entreprises mises en équivalence								
Dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période								
Total actif	6 192 658				5 590 549			
Fonds propres alloués	5 192 732				4 686 360			

6.3.3. Résultats métiers par zone géographique :

Note XV (en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 y compris 32 – 39 et IFRS 4	
	PNB	Actifs sectoriels	PNB	Actifs sectoriels
France	294 021	6 192 658	275 125	5 590 549
Autres pays de l'Union européenne				
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amériques Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total	294 021	6 192 658	275 125	5 590 549

6.4. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005.

6.4.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

Note XVI (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	99	228
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 389	19 095
Juste valeur au bilan	26 488	19 323
Dont titres prêtés		

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

Note XVII (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	0	
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	99	228
Juste valeur au bilan	99	228

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :

Note XVIII (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	26 389	19 095
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 205	
* Titres cotés	17 710	
* Titres non cotés	6 495	
Actions et autres titres à revenu variable	2 184	
* Titres cotés		
* Titres non cotés	2 184	
Juste valeur au bilan	26 389	19 095

— Instruments dérivés de transaction :

Note XIX (en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	99	99	228	228
Instruments dérivés de cours de change				
Instruments dérivés sur actions et indices				
Autres instruments dérivés				
Total instruments dérivés de transaction	99	99	228	228

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

Note XX (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	99	228
Juste valeur au bilan	99	228

6.4.2. Ventilation des actifs disponibles à la vente :

Note XXI (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilées	0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 829	
* Titres cotés	1 829	
* Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	513 309	
* Titres cotés	56	
* Titres non cotés	513 253	
Total des titres disponibles à la vente	515 138	495 407
Total des créances disponibles à la vente	0	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	515 138	495 407

(1) dont 7308 k € comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

— Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente :

Note XXII (en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4			
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 829	151				
Actions et autres titres à revenu variable	134 708	20 482				
Titres de participation non consolidés	378 600	162 164	2 437			
Créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	515 138	182 797	2 437	495 407	148 695	2 953
Impôts différés	0	- 8 039	- 373	0	- 4 802	- 423
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	515 138	174 758	2 064	495 407	143 893	2 530

6.4.3. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle :

6.4.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit :

Note XXIII (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12 2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	5 957	7 251
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	266	265
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	6 223	7 516
Créances rattachées	11	14
Provisions		
Valeur nette	6 234	7 530
Opérations internes au Crédit agricole :		
Comptes ordinaires	22 111	132 690
Comptes et avances à terme	650 952	320 286
Prêts subordonnés	68 100	68 100
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	741 163	521 076
Créances rattachées	11 642	9 530
Provisions		
Valeur nette	752 805	530 606
Valeur nette au bilan	759 039	538 136

6.4.3.2. Ventilation des prêts et créances sur la clientèle :

Note XXIV (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12 2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	52 593	56 466
Autres concours à la clientèle	3 821 256	3 611 402
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		

Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	8 681	14 050
Comptes ordinaires débiteurs	69 006	67 372
Total	3 951 536	3 749 290
Créances rattachées	24 258	26 410
Provisions	- 112 933	- 98 732
Valeurs nettes au bilan	3 862 861	3 676 968
Opérations de crédit bail :		
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	379 263	347 181
Total	379 263	347 181
Créances rattachées	682	720
Provisions	- 12 666	- 13 456
Valeurs nettes au bilan	367 279	334 445
Total	4 230 140	4 011 413

6.4.4. Provisions inscrites en diminution de l'actif :

Note XXV (en milliers d'euros)	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Sur créances interbancaire								0
Sur créances clientèle	98 732		69 568	- 62 000			6 633	112 933
Dont provisions collectives	0		12 363	- 514			4 000	15 849
Sur opérations de crédit-bail	13 456		9 183	- 6 277			- 3 696	12 666
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance								0
Sur autres actifs	707		21	- 33				695
Total des provisions sur l'actif	112 895	0	78 772	- 68 310	0	0	2 937	126 294

6.4.5. Dettes sur établissements de crédit :

6.4.5.1. Dettes sur établissements de crédit :

Note XXVI (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12 2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	11 124	10 400
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	11 124	10 400
Dettes rattachées	88	58
Valeur au bilan	11 212	10 458
Opérations internes au Crédit agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	174 567	1 352
Comptes et avances à terme	3 242 268	3 026 761
Total	3 416 835	3 028 113
Dettes rattachées	2 229	681
Valeur au bilan	3 419 064	3 028 794
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	3 430 276	3 039 252

6.4.5.2. Dettes envers la clientèle :

Note XXVII (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	1 423 132	1 333 702
Comptes d'épargne à régime spécial	15 552	13 818
Autres dettes envers la clientèle	38 238	36 481
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 476 922	1 384 001
Dettes rattachées	694	994
Valeur au bilan	1 477 616	1 384 995

6.4.6. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

Note XXVIII (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12 2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	126	196
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
Émis en France	21 808	7 173
Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	21 934	7 369
Dettes rattachées	42	13
Valeur au bilan	21 976	7 382
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 300	15 300
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	610	1 677
Total	15 910	16 977
Dettes rattachées	292	340
Valeur au bilan	16 202	17 317

6.4.7. Comptes de régularisation actif :

Note XXIX 1) Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12 2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	32 375	51 632
Comptes de stocks et emplois divers	401	514
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	31 818	50 846
Comptes de règlements	156	272
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		

Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	162 559	65 853
Comptes d'encaissement et de transfert	109 939	17 467
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	48 219	42 043
Charges constatés d'avance	4 401	6 343
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	194 934	117 485

— Comptes de régularisation et passif divers :

Note XXX 2) Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	31/12/2005	31.12 2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Autres passifs (1)	55 097	49 863
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	51 493	47 818
Versement restant à effectuer sur titres	2 895	1 554
Autres	709	491
Comptes de régularisation	52 155	38 068
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 211	2 388
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	20	3
Produits constatés d'avance	18 033	7 865
Charges à payer	30 627	27 812
Autres comptes de régularisation	264	
Valeur au bilan	107 252	87 931

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
(2) Les montants sont indiqués en nets.

6.4.8. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés : Néant.

6.4.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence : Néant.

6.4.10. Immeubles de placement :

Note XXXI (en milliers d'euros)	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentat ions (Acquisitio ns)	Diminution s (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvement s	Solde 31/ 12/2005
Immeubles de placement :							
Valeur brute	154						154
Amortissements et provisions	- 73		- 9				- 82
Valeur nette au bilan	81	0	- 9	0	0	0	72

6.4.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

Note XXXII (en milliers d'euros)	31/12/2004 y compris 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentat ions (Acquisitio ns, regroupem ents d'entrepris es	Diminution s (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvement s	Solde 31/ 12/2005
Immobilisations corporelles :							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	126 046	0	42 828	- 5 693		- 16 511	146 670
Créances rattachées (1)							
Amortissements et provisions	- 70 197	0	- 12 790	5 715		- 452	- 77 724
Valeur nette au bilan	55 849	0	30 038	22	0	- 16 963	68 946
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brut	68 412		2 910	- 205		- 1 219	69 898
Amortissements et provisions	- 31 339		- 1 589	195			- 32 733
Valeur nette au bilan	37 073	0	1 321	- 10	0	- 1 219	37 166

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.4.12. Ecarts d'acquisition : Néant.

6.4.13. Provisions pour risques et charges :

Note XXXIII (en milliers d'euros)	31/12/2004 y compris 32- 39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2005
Risques sur les produits épargne logement	12 809		3 001		- 2 128			13 682
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 134		228		- 1 463			899
Risque opérationnel	8 633		5 260	- 2 150	- 33			11 710
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 575		1 239	- 3 018	- 75	- 398		1 323
Litiges divers	5 381		3 432	- 548	- 3 535			4 730
Participations	574		6	- 293	- 5			282
Restructurations								0
Coûts de mise en oeuvre des synergies								0
Autres risques et charges	12 456		878	- 10 465	- 39	- 671		2 159
Provisions pour risques et charges	45 562	0	14 044	- 16 474	- 7 278	- 1 069	0	34 785

B. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

(Exercice clos le 31 décembre 2005.)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel Loire Haute-Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la Caisse régionale de crédit agricole Loire Haute-Loire qu'à compter du 1^{er} Janvier 2005.

Opinion sur les comptes consolidés. – Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes de l'annexe 8.1.11 concernant les changements de méthodes comptables, et 8.10.17 relative à un changement de présentation, intervenus en 2005.

Justification des appréciations. – En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changements de méthodes comptables : Ainsi qu'il est mentionné dans la note 8.1.11 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2005. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre Caisse, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

— Estimations comptables :

— Le provisionnement des risques de crédit et l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente constituent des domaines d'estimations comptables significatives dans toute activité bancaire.

— Le groupe Caisse régionale de crédit agricole Loire Haute-Loire constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note 8.1.5.2). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de nonrecouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables (note 8.1.5.1.4 et 8.1.5.1.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saint-Étienne et à Brives-Charensac, le 3 mars 2006.

Les commissaires aux comptes :

Pour le Cabinet Royet :
Pierre BERNARD
Commissaire aux Comptes
Compagnie régionale de Lyon

Pour la Société Segeco :
Marc JAMON ;
Commissaire aux Comptes,
Compagnie régionale de Riom.

C. – Comptes sociaux.

1. – Bilan, Hors bilan et compte de résultat.

I. – Bilan au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Opérations de trésorerie et interbancaires		1 109 041	880 959
Caisses banques centrales, CCP		76 447	74 374
Effets publics et valeurs assimilées	(Notes 4.1,11)	4 731	7 190
Créances sur les établissements de crédit	(Note 4.9)	275 015	268 789
A vue		11 701	16 612
A terme		263 314	252 177
Opérations internes au CA	(Note 4.9)	752 847	530 605
Comptes ordinaires		22 156	133 133
Comptes et avances à terme		730 691	397 472
Opérations avec la clientèle		3 857 149	3 642 844
Créances commerciales	(Note 4.9)	52 396	56 379
Autres concours à la clientèle	(Note 4.9)	3 751 408	3 533 263
Comptes ordinaires débiteurs	(Note 4.9)	53 345	53 202
Opérations sur titres		329 888	322 979
Obligations et autres titres à revenu fixe	(Notes 4.1,2,11)	213 901	185 807
Actions et autres titres à revenu variable	(Notes 4.1,2)	115 987	137 172
Valeurs immobilisées		333 461	309 473
Participations et activité de portefeuille	(Notes 4.2,3,4)	212 460	203 025
Parts dans les entreprises liées	(Notes 4.2,3,4)	23 608	22 629
Immobilisations incorporelles	(Notes 4.3)	36 642	35 883
Immobilisations corporelles	(Notes 4.3)	60 751	47 936
Comptes de tiers et divers		183 452	104 636
Autres actifs	(Notes 4.6)	22 037	39 667
Dont actions propres	(Notes 4.1,12)	165	93
Comptes de régularisation	(Notes 4.5)	161 415	64 969
Total actif		5 812 990	5 260 890

Passif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Opérations de trésorerie et interbancaires		3 445 020	3 046 606
Dettes envers les établissements de crédit	(Note 4.8)	1 037	1 305
A vue		1 037	1 305
Opérations internes au CA	(Note 4.8)	3 443 983	3 045 301
Comptes ordinaires		185 646	12 758
Comptes et avances à terme		3 258 337	3 032 543
Comptes créditeurs de la clientèle		1 484 889	1 387 477
Comptes d'épargne à régime spécial	(Note 4.8)	15 552	13 818
Autres dettes	(Note 4.8)	1 469 337	1 373 659
A vue		1 433 450	1 337 856
A terme		35 887	35 803
Dettes représentées par un titre		21 976	7 382

Bons de caisse	(Note 4.8)	126	196
Titres du marché interbancaire et T.C.N	(Note 4.8)	21 850	7 186
Comptes de tiers et divers		82 779	78 702
Autres passifs	(Note 4.6)	41 653	47 107
Comptes de régularisation	(Note 4.5)	41 126	31 595
Provisions et dettes subordonnées		105 075	86 469
Provisions pour risques et charges	(Note 4.7)	49 996	25 501
Dettes subordonnées	(Note 4.8,13)	55 079	60 968
Fonds pour risques bancaires généraux	(Note 4.7,13)	0	19 293
Capitaux propres hors FRBG		625 878	588 443
Capital souscrit	(Note 4.12)	30 983	30 983
Primes d'émission	(Note 4.12)	184 156	184 156
Réserves	(Note 4.12)	410 739	373 304
Report à nouveau		- 5 963	- 3 289
Report à nouveau		- 5 963	- 3 289
Résultat de l'exercice		53 336	49 807
Bénéfice de l'exercice		53 336	49 807
Total passif		5 812 990	5 260 890

II. – Hors bilan.

(En milliers d'euros.)

	31/12/2005	31/12/2004
Engagements donnés :		
Engagements de financement	593 403	627 420
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	100 747
Engagements en faveur de la clientèle	593 403	526 673
Engagements de garantie	140 541	116 574
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	16 775	16 547
Engagements d'ordre de la clientèle	123 766	100 027
Engagements sur titres	667	1 101
Autres engagements donnés	667	1 101
Engagements reçus :		
Engagements de financement	751	11 019
Engagements reçus d'établissements de crédit	751	11 019
Engagements de garantie	489 409	368 915
Engagements reçus d'établissements de crédit	291 294	180 833
Engagements reçus de la clientèle	198 115	188 082
Engagements sur titres	667	1 101
Autres engagements reçus	667	1 101

III. – Compte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts et produits assimilés	236 719	226 573
Intérêts et charges assimilées	119 797	111 415
Revenu des titres à revenu variable	15 917	12 240
Commissions produits	88 252	80 983
Commissions charges	9 454	8 236
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de négociation	278	87
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles placement et assimilés	5 019	4 279
Autres produits d'exploitation bancaire	11 642	11 952
Autres charges d'exploitation bancaire	893	1 216
Produit net bancaire	227 683	215 247
Charges générales d'exploitation :	122 997	114 203
Frais du personnel	70 875	67 240
Autres frais administratifs	52 122	46 963
Dotations aux amortissements	8 361	6 205
Résultat brut d'exploitation	96 325	94 839
Coût du risque (+/-)	- 8 976	- 17 215
Résultat d'exploitation	87 349	77 624
Résultat net sur actifs immobilisés (+/-)	- 331	- 6 498
Résultat courant avant impôt	87 018	71 126
Résultat exceptionnel	- 19 746	- 20
Impôt sur les bénéfices	33 229	22 237
Dotations/Reprises FRBG et provisions réglementées (+/-)	19 293	938
Résultat net	53 336	49 807

2. – Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.**A. – Le cadre juridique et financier.**

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse régionale de Crédit agricole de Loire Haute-Loire est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Loire Haute-Loire, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2005, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire fait partie, avec 40 autres Caisses régionales, du groupe Crédit agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,73 % du capital de Crédit agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,51 %.

Par ailleurs, Crédit agricole S.A. détient 26 312 207 actions propres, soit 1,76 %.

Pour sa part Crédit agricole S.A. détient 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Crédit agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

Mécanismes financiers internes au Crédit agricole : L'appartenance de la Caisse régionale de Loire Haute-Loire au groupe Crédit agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit agricole – Comptes ordinaires ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin 50 % depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit agricole s.a., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'état : celui-ci verse à Crédit agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

— les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit agricole s.a. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis chez Crédit agricole S.A. sous forme de placements de 0 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

B. – Les faits caractéristiques de l'exercice.

1. Contrôle fiscal. – La Caisse régionale a fait l'objet d'une vérification de la comptabilité du 31 janvier 2005 au 12 juillet 2005. Ce contrôle portait sur les exercices 2002 et 2003. L'impact sur le résultat net de la Caisse régionale Loire Haute-Loire est estimé à 689 k €. La Caisse régionale a provisionné 100 % du contrôle mais une partie de ce redressement fera l'objet d'une contestation.

2. Provision concernant le nouveau concept agence. – Afin d'évoluer au rythme de son environnement et d'offrir à sa clientèle plus de convivialité dans l'espace, la Caisse régionale a décidé d'adopter un nouveau concept d'agence.

La réalisation de ces travaux prévus de 2003 à 2006, va conduire la Caisse régionale de Loire Haute-Loire à mettre au rebut de nombreux agencements et mobiliers.

Le projet ayant été acté lors du conseil d'administration du 17 décembre 2002, la Caisse régionale a comptabilisé une provision pour dépréciation de ses actifs à hauteur de 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2002. Compte tenu des incertitudes qui pèsent encore sur le calendrier des travaux et sur les agencements concernés cette provision n'est pas déductible fiscalement. Au 31 décembre 2005 la provision s'élève à 2,02 millions d'euros.

3. – Principes et méthodes comptables.

A. – Principes généraux retenus.

Les états financiers de la Caisse régionale de Loire Haute-Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2005.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire calcule à compter du 1^{er} janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses et sur créances faisant l'objet d'un provisionnement statistique sur la base des flux futurs actualisés.

Les effets qui découlent de l'actualisation de ces provisions constituent un changement de méthode. Celui-ci est évalué à 5 963 k € et a été constaté au bilan d'ouverture en contrepartie des capitaux propres.

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005. Celui-ci modifie le règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit. A ce titre, les décotes sur prêts restructurés sont désormais calculées par référence au taux effectif d'origine.

Le règlement CRC n° 2005-04 du 3 novembre 2005 modifie également le règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels. Conformément à l'option offerte par ces modifications, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire présente sur la ligne « Intérêt et produits assimilés » l'amortissement de la reprise de la dépréciation pour créances douteuses liée au passage du temps.

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-01 du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement modifie notamment le règlement CRB n° 90-01 et l'annexe au règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels, afin de faire converger certaines dispositions de ces textes avec celles de la norme IAS 39, notamment celles relatives aux titres de transaction et d'investissement.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2005.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence entre les comptes consolidés établis conformément aux normes IAS et ses comptes individuels, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire a constitué différentes provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques déjà identifiés et antérieurement couverts par des fonds pour risques bancaires généraux.

Ces provisions ont été dotées par le résultat exceptionnel et concernent :

— le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de 13 296 k € ;

— les risques opérationnels, pour lesquels une provision a été dotée à hauteur de 6 450 k €.

Le montant des FRBG repris en contrepartie de ces dotations s'élève à 19 259 k €.

Note 3.1. Crédits à la clientèle. – Le taux de couverture passe à 73,39 % (contre 71,98 % en 2004), le taux de couverture encapital est de 71,15.

Le ratio CDL sur encours atteint 3,30 % fin 2005 contre 3,61 % fin 2004 (hors créances interbancaires).

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

1. Créances restructurées : La Caisse régionale de Loire Haute-Loire définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

— les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;

— les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Loire Haute-Loire s'élève à 39 millions d'euros.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Loire Haute-Loire, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

2. Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

3. Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

4. Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

5. Provisionnement du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

6. Traitement des décotes et dépréciations : La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt. La décote amortie représente un impact résultat de 13 k € sur l'année 2005 et n'a pas été comptabilisée du fait de son caractère non significatif.

7. Provisionnement du risque de crédit non avéré : Par ailleurs, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

Au 31 décembre 2005 cette provision s'élève à 14,977 millions d'euros.

Note 3.2. Opérations sur titres. – Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et de provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

1. Titres de transaction : Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

— soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

— soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

— les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,

— les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuer à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

2. Titres de placement : Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

3. Titres d'investissement : Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Loire Haute-Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la commission bancaire, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire n'a pas provisionné les moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2005-01, les cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance ou les transferts vers la catégorie des titres de placement ne portent que sur la période du 1^{er} janvier à la date de publication du (présent) règlement du Comité de la réglementation comptable. Le montant de ces cessions ou ces transferts fait l'objet d'informations complémentaires dans la note 5 de cette présente annexe.

4. Titres de l'activité de portefeuille : Conformément au règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la commission bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire satisfait aux conditions exigées par le règlement 2000.02 du CRC et l'instruction 2000-12 de la commission bancaire pour classer une partie de ses titres dans cette catégorie (activité significative et permanente, exercée dans un cadre structuré et procurant une rentabilité récurrente).

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation aux provisions sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Prix de marché : Le prix de marché auquel sont évalués les titres échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

— les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

— si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de dévalorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement : La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Note 3.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

— Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;

— Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit ;

— Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 3.4. Immobilisations. – La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

L'application anticipée de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2004.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Loire Haute-Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 80 ans
Second oeuvre	15 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

— A l'exception des logiciels amortis sur 1 an, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Note 3.5. Conventions de garantie internes. — Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit agricole, au profit de Crédit agricole S.A., la Caisse régionale de Loire Haute-Loire est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit agricole S.A. (dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

Note 3.6. Engagements en matière de retraite, de préretraite, d'indemnités de fin de carrière. — La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R. 01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

— la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

— diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

L'ensemble des engagements de retraite de la Caisse régionale Loire Haute-Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires ; retraite chapeau ; indemnités de fin de carrière ; est couvert par des contrats auprès de Predica .

Note 3.7. Provision pour risques sur GIE d'investissement. — Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Loire Haute-Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Loire Haute-Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 3.8. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale). — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution additionnelle de 1,5 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

A partir de l'exercice ouvert en 1993, la Caisse régionale a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Les modalités retenues pour la répartition de la charge ou de l'économie d'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

— Les charges d'impôts sont supportées par chacune des sociétés intégrées. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

— Les économies d'impôts réalisées par le groupe et liées aux déficits sont conservées par la Caisse régionale, société tête de groupe, mais considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires (comptabilisation dans un compte de dette).

Par contre, le gain d'impôts résultant de déficits qui viendraient à être prescrits, sera comptabilisé en profit dans les comptes de la société mère.

Détail des sociétés appartenant au groupe intégré fiscalement :

— Caisse régionale de crédit agricole Loire Haute-Loire (tête de groupe) ;

— S.A. Cofam ;

— S.A. Victor Marechal ;

— S.A. Immobilière Chêne Vert ;

— S.A. Locam ;

— S.A. Sircam.

Note 3.9. Conversion des opérations en devises. – Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la commission bancaire, la Caisse régionale de Loire Haute-Loire a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 3.10

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Au 31 décembre 2005, il n'existe plus de provision enregistrée dans le compte « Fonds pour Risques Bancaires Généraux » dans la Caisse régionale de Loire Haute-Loire.

Note 3.11. Instruments financiers à terme et conditionnels. – Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées.

Selon le règlement 99.04 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à la communication financière sur les risques de marché, les établissements s'attachent à décrire pour chaque instrument, les différents modes de comptabilisation appliqués au sein des différents secteurs d'activité (intermédiation, activités de marché par exemple).

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps) : La Caisse régionale de Loire Haute-Loire utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

— Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés *pro rata temporis*. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats font l'objet d'une provision pour risques et charges ;

— Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts ;

— Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Lorsque les prix de marché des instruments ne sont pas directement issus d'une cotation accessible à tous, la description des modalités de détermination de la valorisation comptable est précisée (actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon).

Des informations complémentaires sont données sur les règles comptables appliquées aux opérations complexes afin de traduire au mieux les différents événements susceptibles d'être rencontrés par l'établissement au cours de la vie de ces engagements (enregistrement initial, traitement des sorties du bilan, fait générateur et méthodes de comptabilisation en résultat).

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Sauf exception (ou montant non significatif), les règles du groupe préconisent en matière d'enregistrement comptable d'une opération complexe, une décomposition des instruments composant l'opération, et l'enregistrement comptable distinct de chacun des instruments.

Note 3.12. Emprunts obligataires. – La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

Note 3.13. Détail des Charges et produits exceptionnels significatifs. – Les charges exceptionnelles enregistrées en 2005 correspondent essentiellement au transfert des provisions FRBG en provisions risques et charges :

— Risque de déséquilibre du contrat épargne-logement 13 296 k € ;

— Risques opérationnels 6 450 k €.

B. – Impact des changements de méthode.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse régionale de Loire Haute-Loire applique Le règlement CRC2002-03, du 12 décembre 2002, et l'avis 2005-07 du 21 juin 2005 du Conseil National de la Comptabilité afférant à l'actualisation du risque crédits sur base individuelle et collective.

Conformément à cet avis :

— Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'évaluation du risque crédit se fait de manière actuarielle.

L'impact du changement de méthode, qui résulte notamment de la mise en oeuvre de l'effet d'actualisation due à l'écoulement du temps, a été comptabilisé dans les capitaux propres pour un montant de 5 963 millions d'euros (conformément à l'avis du CNC n° 97-06 relatif aux changements de méthode comptable).

C. – Impact des changements d'estimation.

Depuis de nombreuses années, la Caisse régionale Loire Haute-Loire a constitué une provision Epargne logement sous la forme d'un FRBG clairement identifié. Au 31 décembre 2005, un nouveau modèle a été créé et intègre les conséquences des travaux de place qui se sont concrétisés par un texte de compromis validé par la section Banque du Conseil National de la Comptabilité le 12 décembre 2005 (cf. communiqué du CNC du 20 décembre 2005). Ce texte devrait déboucher sur un avis du CNC et un règlement du CRC en 2006.

Au niveau des comptes individuels 2005, dans la mesure où la Caisse régionale a déjà constitué une provision Epargne logement depuis de nombreuses années, ces nouvelles modalités de calcul ne constituent pas un changement de méthode comptable. En conséquence, le transfert du FRBG vers une provision pour pertes et charges au 1^{er} janvier 2005 s'effectue par le compte de résultat.

L'impact du changement de modalité de calcul sur l'année 2005 se traduit par une charge de 487 k € au 31 décembre 2005.

4. – Informations relatives au bilan.

Note 4.1. :

Note 4.1.1. Titres de transaction, de placement et d'investissement :

(En milliers d'euros)	Année 2005					Total
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Année 2004
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 731	4 731	7 190
Effets publics et valeurs assimilées				4 608	4 608	6 949
Dont surcote restant à amortir					0	
Dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				123	123	241
Provisions				0	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	21 828	0	192 073	213 901	185 806
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	3 048
Autres émetteurs		21 810		188 450	210 260	179 177
Dont surcote restant à amortir					0	
Dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		18		3 623	3 641	3 805

Provisions					0	224
Valeurs nettes au bilan	165	115 987	0	0	116 152	137 265
Actions et autres titres à revenu variables	165	115 987			116 152	137 395
Créances rattachées					0	
Provisions					0	130
Total du portefeuille à l'arrêté	165	137 815	0	196 804	334 784	330 261
Valeurs estimatives		162 908	0	199 201	362 109	348 698

Note 4.1.2. Titres de l'activité de portefeuille : ventilation par grandes catégories de contrepartie :

(En milliers d'euros)	Encours nets	
	2005	2004
Administrations et banques centrales (y compris état)	0	3 129
Etablissement de crédit	150 356	117 162
Sociétés financières	134 147	153 912
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	45 386	48 775
Divers et non ventilés	1 131	3 237
Valeurs nettes au bilan	331 020	326 215

Note 4.2. :

Note 4.2.1. Ventilation du portefeuille de titres coté et non coté :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	
	31/12/2005	31/12/2004
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 901	185 807
Cotés	184 260	146 463
Non cotés	26 000	35 763
Créances rattachées	3 641	3 805
Provisions	0	224
Effets publics et valeurs assimilés	4 731	7 189
Cotés	4 608	6 948
Non cotés		
Créances rattachées	123	241
Provisions		
Actions et autres titres à revenu variable	115 987	137 172
Non cotés	115 987	137 302

Provisions		130
Parts dans les entreprises liées	23 608	22 629
Non cotés	27 339	26 339
Avances consolidables		20
Créances rattachées		1
Provisions	3 731	3 731
Participations et activités de portefeuille	212 458	203 025
Titres de participation	202 085	190 764
Cotés	28	28
Non cotés	203 428	191 865
Avances consolidables et créances rattachées	142	148
Provisions	1 513	1 277
Titres de l'activité de portefeuille	10 373	12 261
Non cotés	11 519	11 519
Avances consolidables et créances rattachées	2 551	4 635
Provisions	3 697	3 893
Total portefeuille	570 685	555 822

Note 4.2.2. Ventilation estimative des titres de participation :

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2005	
	Valeur au bilan	Valeur estimat4e
Parts dans les entreprises liées :		
Titres cotés	0	0
Titres non cotés	27 339	116 517
Avances consolidables	0	0
Créances rattachées	0	0
Provisions	3 731	
Sous-total parts entreprises liées	23 608	116 517
Titres de participation :		
Titres cotés	28	56
Titres non cotés	203 428	361 432
Avances consolidables	97	86
Créances rattachées	45	0
Provisions	1 513	
Sous-total titres de participation	202 085	361 574
Titres de l'activité de portefeuille :		
Titres cotés		
Titres non cotés	11 519	7 822
Avances consolidables	2 551	2 551
Créances rattachées	0	

Provisions	3 697	
Sous-total titres activité portefeuille	10 373	10 373
Total	236 066	488 464

Note 4.3. Variation de l'actif immobilisé (en milliers d'euros) :

Rubriques	Année 2005				Valeur à la fin de l'exercice
	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres Mouvements	
Parts dans les entreprises liées	22 629	1 000	- 20	- 1	23 608
Valeurs brutes	26 339	1 000			27 339
Avances consolidables	20		- 20		0
Créances rattachées	1			- 1	0
Provisions	3 731				3 731
Titres de participation	190 764	25 749	- 14 410	- 18	202 085
Valeurs brutes	182 647	15 464	- 643		197 468
Avances ou prêts destinés à capitalisation	9 246	10 641	- 13 899		5 988
Avances consolidables	84	13			97
Créances rattachées	64			- 19	45
Provisions	1 277	369	- 132	- 1	1 513
Autres titres détenus à long terme	12 261	0	- 1 888	0	10 373
Valeurs brutes	11 519				11 519
Avances consolidables	4 635		- 2 084		2 551
Créances rattachées	0				0
Provisions	3 893		- 196		3 697
Valeurs nettes au bilan	225 654	26 749	- 16 318	- 19	236 066
Immobilisations corporelles d'exploitation	47 936	29 118	185	- 16 487	60 752
Valeurs brutes	87 353	37 820	- 2 695	- 16 511	105 967
Amortissements et provisions	- 39 417	- 8 702	2 880	24	- 45 215
Immobilisations incorporelles	35 883	1 987	- 9	- 1 218	36 643
Valeurs brutes	59 397	2 324	- 9	- 1 219	60 493
Amortissements et provisions	- 23 514	- 337		1	- 23 850
Valeurs nettes au bilan	83 819	31 105	176	- 17 705	97 395

Note 4.4. Titres de participations et de filiales :

(En milliers d'euros)	Dernière situation nette	Quote-part de capital détenu	Valeur nette comptable des titres	Prêts et avances	Dernier résultat connu
1 – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du Crédit agricole Loire-Haute-Loire :					
Titres détenus dans les établissements de crédits :					
Filiales :					
Participations :					
Sofimac	10 740	9,88	932		- 191
Sous total			932		

Autres titres :					
Filiales :					
Chêne Vert	1 775	97,92	3 501		65
Cofam	15 080	99,99	8 617		4 555
Defitech	2 419	66,66	1 534		- 1 873
Foncière St-Amour	239	99,99	366		- 127
Immonial	184	99,99	355		4
Scicamlhl	9 713	98,71	10 863		305
Victor Marechal	403	99,99	8 798		- 7
Sous total			34 034		
Participations :					
Finadvance Capital III	0	1,68	971		0
Fonds Croissance Innovation 1	14 060	3,01	363		- 752
Rue la Boétie	9 206 313	1,74	176 834	1 992	528 279
Sacam Développement	775 972	1,73	12 664	3 996	27 381
Sacam Fireca	50 872	1,80	918		- 2 245
Sofimac Croissance			1 500		
Sous total			193 250		
2 – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :					
Titres détenus dans les établissements de crédits :					
Participation :					
Crédit immobilier Forez Velay	56 046	21,57	72		34
Sous-total			72		
Autres titres :					
Filiales			436		
Participations			1 881	85	
Sous total			2 317		
Total des titres de participations et de filiales			230 605	6 073	

Note 4. 5. Ventilation des comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Compte de régularisation actif :		
Comptes d'encaissement et de transfert	109 942	17 466
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	49 108	43 169
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	2 364	4 334
Total	161 414	64 969
Compte de régularisation passif :		
Comptes d'encaissement et de transfert	3 210	2 390
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Charges à payer et produits constatés d'avance	33 085	25 389
Autres comptes de régularisation	4 830	3 819
Total	41 125	31 598

Note 4. 6. Ventilation des autres actifs et autres passifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Autres actifs :		
Instruments conditionnels achetés	0	0
Comptes de stocks et emplois divers	154	246
Comptes de règlement et débiteurs divers	21 718	39 329
Actions propres	165	93
Total	22 037	39 668
Autres passifs :		
Instruments conditionnels vendus	0	0
Comptes de règlements et créditeurs divers	38 758	45 553
Versements restants à effectuer	2 895	1 554
Total	41 653	47 107

Note 4. 7. Tableau des provisions inscrites à l'actif et au passif :

(En milliers d'euros)	Solde 31/12/2004	Dotations	Utilisation	Reprise	Autres Variations	Solde 31/12/2005
Retraite	1 981	1 164	- 2 045		- 1	1 099
Risques fiscaux (1)	1 166	873	- 548			1 491
Autres provisions risques et charges (2)	17 947	26 823	- 13 881	- 2 183	(a) 2 814	31 520
Risques d'exécution des engagements par signature	2 134	228		- 1 463		899
Provisions pour impôts différés	2 273		- 969		1	1 305
Risques sur produits épargne (3)		15 810		- 2 128		13 682
Sous total provisions risques et charges	25 501	44 898	- 17 443	- 5 774	2 814	49 996
Frbg (2)	19 292			- 19 292		0
Provisions réglementées	0					0
Total provisions passif	44 793	44 898	- 17 443	- 25 066		49 996
Prêts à la clientèle (note 4.9)	97 264	56 870	- 8 744	- 51 239	(b) 1 610	95 761
Participations entreprises liées T.I.A.P. (note 4.2)	8 901	369		- 329		8 941
Autres provisions actifs	3 528	1 277		- 2 225		2 580
Total provisions actifs	109 693	58 516	- 8 744	- 53 793		107 282

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Dont principalement :

— provision crédit établie sur base collective destinée à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ;

— provision pour risque opérationnel destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

— la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit agricole ont été établies en conformité avec les dispositions d'un règlement CRC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement en cours d'adoption par le CNC.

(a) dont 515 k € de produits de désactualisation comptabilisés en PNB.

(b) dont 1,023 k € de produits de désactualisation comptabilisés en PNB.

Note 4.8. Dettes sur opérations interbancaires avec la clientèle, et opérations sur titres et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1an <5ans	>5ans	Dettes rattachées	Total	
						31/12/ 2005	31/12/ 2004
Dettes envers les établissements de crédit hors CA	1 033	0	0	0	4	1 037	1 305
Dettes envers les établissements de crédit	1 033				4	1 037	1 305
Dettes envers le réseau	665 921	816 340	1 036 529	922 961	2 232	3 443 983	3 045 301
Comptes ordinaires	185 484				162	185 646	12 758
Comptes et avances à terme	480 437	816 340	1 036 529	922 961	2 070	3 258 337	3 032 543
Dettes envers la clientèle	1 465 570	8 695	9 559	372	694	1 484 890	1 387 476
Comptes ordinaires à vue	1 433 332				118	1 433 450	1 337 856
Comptes épargne régime spécial	15 552				0	15 552	13 818
Comptes créditeurs à terme	16 686	8 695	9 559	372	576	35 888	35 802
Dettes représentées par un titre	15 095	6 839	0	0	42	21 976	7 382
Bons de caisse	126					126	196
Certificats de dépôts négociables	14 969	6 839			42	21 850	7 186
Dettes subordonnées	0	610	54 177	0	292	55 079	60 968

Dettes subordonnées à terme			15 300	0	292	15 592	15 640
Emprunts participatifs		610			0	610	1 677
Comptes courants bloqués des caisses locales			38 877		0	38 877	43 651
Dettes rattachées							0

Note 4.9. Créances brutes sur opérations interbancaires avec la clientèle et envers le réseau :

(En milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1an <5ans	>5ans	Créances rattachées	Total	
						31/12/2005	31/12/2004
Opérations interbancaires hors CA	48 009	68 239	154 392	266	4 108	275 014	268 789
Créances envers les établissements de crédit	48 009	68 239	154 392	266	4 108	275 014	268 789
Opérations avec la clientèle	311 129	688 922	1 473 529	1 455 104	24 228	3 857 151	3 642 845
Créances commerciales	2 890	49 704				52 594	56 466
Autres concours à la clientèle	239 232	639 218	1 473 529	1 455 104	23 532	3 830 615	3 615 593
Compte ordinaires débiteurs	69 007				696	69 703	68 050
Provisions						95 761	97 264
Créances envers le réseau	96 476	55 005	230 728	358 996	11 641	752 846	530 605
Créances ordinaires	22 154				2	22 156	133 133
Comptes et avances à terme	74 322	55 005	230 728	290 896	11 584	662 535	329 317
Prêts subordonnés				68 100	55	68 155	68 155

* Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 68,421 millions d'euros

** les encours restructurés au 31.12.2005 s'élèvent à 39 millions d'euros.

Note 4.10. Opérations avec la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	Année 2005					Année 2004		
	Encours brut	Encours douteux	Encours douteux compromis	Provisions encours douteux	Provision / Encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Provisions
Particuliers	1 601 710	23 843	5 982	14 559	4 674	1 459 880	19 592	18 117
Autres professionnels	780 666	47 267	16 569	41 608	15 200	798 537	53 955	44 761
Sociétés financières	2 934	538	0	405	0	711	652	519
Entreprises	762 551	45 361	9 959	30 113	9 597	704 330	44 598	25 559
Administrations publiques	285 598	602	0	142	0	263 671	624	136
Agriculteurs	503 082	11 206	1 470	8 156	1 349	493 513	14 163	6 960
Autres agents économiques	16 371	1 661	99	780	99	19 466	1 551	1 212
Total	3 952 912	130 478	34 079	95 763	30 919	3 740 108	135 135	97 264

Note 4.11. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe :

(En milliers d'euros)	<3mois	<1an	<5ans	>5ans	Créances rattachées	Total	
						31/12/2005	31/12/2004
Obligations et autres titres	2 709	18 164	71 472	117 915	3 641	213 901	186 031
Effets publics		1 527	3 081		123	4 731	7 190
Provisions							224
	2 709	19 691	74 553	117 915	3 764	218 632	192 997

Note 4.12. Variation des capitaux propres :

(En milliers d'euros)	Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves (1)	Ecarts conversion / réévaluation	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2003	30 983	517 375		46 683	595 041
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2003				- 7 114	- 7 114
Variation de capital					
Variation des primes et réserves					
Affectation du résultat social 2003		39 569		- 39 569	0
Report à nouveau débiteur				- 3 289	- 3 289
Résultat de l'exercice 2004				49 807	49 807
Autres variations		516			516
Solde au 31 décembre 2004	30 983	557 460		46 518	634 961
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2004				- 7 969	- 7 969
Variation de capital					
Variation des primes et réserves					
Affectation du résultat social 2004		38 548		- 38 548	0
Report à nouveau débiteur				- 5 963	- 5 963
Résultat de l'exercice 2005				53 336	53 336
Autres variations (2)		- 1 113			- 1 113
Solde au 31 décembre 2005	30 983	594 895	0	47 374	673 252

Actions propres :

— 2 626 titres sont détenus par la Caisse régionale Loire Haute-Loire dans le cadre du contrat de liquidité des CCI ;

— Au 31 décembre 2005 ces titres avaient une valeur nominale unitaire de 3,82 € et une valeur de marché unitaire de 61,00 €.

(1) Dont primes d'émissions 171 200 k € et primes de fusion 12 957 k €.

(2) Taxe de 2,50 % sur RSPVLT.

Note 4.13. Composition des fonds propres :

(En milliers d'euros)	2005	2004
Capitaux propres	673 252	634 961
Fonds pour risques bancaires généraux	0	19 293
Dettes subordonnées	55 079	60 968
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Total des fonds propres	728 331	715 222

Note 4.14. Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes (en milliers d'euros) :

— Variations de la dette actuarielle :

	2005
Dette actuarielle au 31 décembre 2004	17 045
Coût des services rendus sur la période	766
Effet de l'actualisation	954
Cotisations de l'employé	0
Modification / Réduction / Liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	684
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	- 522
(Gains) / pertes actuariels	2 523
Dette actuarielle au 31 décembre	21 450

— Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat :

	2005
Coût des services rendus sur l'exercice	766
Effet de l'actualisation	954
Rendement attendu des actifs sur la période	- 665
Amortissement du coût des services passés	0
Autres gains ou pertes	1 546
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 601

— Variations de juste valeur des actifs des régimes :

	2005
Juste valeur des actif/ droit à remboursement au 31 décembre 2004	15 064
Rendement attendu des actifs	665
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	977
Cotisations de l'employeur	4 581
Cotisations de l'employé	0

Modification / réduction / liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	722
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	- 522
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre 2005	21 487

La caisse régionale a souscrit des polices d'assurances éligibles auprès de Predica en couverture de ses engagements.

— Variation de la provision :

	2005
(Provision) / actifs au 31 décembre 2004	- 1 981
Cotisations de l'employeur	4 581
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	38
Paiement directs de l'employeur	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2 601
(Provision) / actifs au 31 décembre 2005	37

— Provision / actif :

	2005
Dette actuarielle – fin de période	- 21 450
Coût des services passés non comptabilisés	0
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0
Provisions – fin de période	- 21 450
Juste valeur des actifs – fin de période	21 487
Position nette (passif) / actif – fin de période	37

— Composition des actifs des régimes :

Ventilation	2005
Rappel du compte de résultat en k €	8 665
Assureur externe :	
Régime cotisation définie	4 084
Régime prestation définie	4 581

Assureur interne :	
Régime cotisation définie	
Régime prestation définie	
Ecart	0

Rendement des actifs des régimes : Le taux de rendement des actifs de l'année 2005 est de 4,20 % pour l'ensemble des contrats.

Hypothèses actuarielles utilisées :

— Les taux d'actualisation sont calculés sur la base de l'OAT plus une marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement ;

— Les taux pour l'année 2005 varient de 3,60 % à 5,05 % suivant les engagements.

5. – Informations relatives au hors-bilan.

Note 5.1. Opérations sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'euros)	Année 2005				Total	Année 2004 Total
	Opérations de couverture		Opération autres que de couverture (1)			
	Sur marché organisé	De gré à gré	Sur marché organisé	De gré à gré		
Contrats d'échanges de taux d'intérêts		840 459		0	840 459	603 688
Swap de taux prêteur		815 735			815 735	575 376
Swap de taux emprunteur		24 724			24 724	28 312
FRA prêteur		0			0	0
FRA emprunteur		0			0	0
Autres opérations d'instruments financiers à terme		2 282			2 282	4 564
Achat sur inst. taux d'intérêts conditionnels		1 141			1 141	6 200
Vente sur inst. taux d'intérêts conditionnels		1 141			1 141	6 200
Total achats ou prêteurs		816 876		0	816 876	581 576
Total ventes ou emprunteurs		25 865			25 865	34 512

(1) Les opérations hors bilan avec la clientèle sont toujours adossées à une opération de couverture

Note 5.2. Opérations de change à terme :

(En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change à terme	55 014	54 995	65 790	65 772
Devises	27 896	27 896	31 663	31 663
Euros	27 118	27 099	34 127	34 109

Note 5.3. Opérations sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'euros)	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	105 070	231 333	504 056	105 070	231 333	504 056			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars		2 282			2 282				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	105 070	233 615	504 056	105 070	233 615	504 056			
Opérations de change à terme	110 009			110 009					
Total général	215 079	233 615	504 056	215 079	233 615	504 056			

Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés : Les opérations sur marché de gré à gré s'effectuent dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Ces opérations sont réalisées avec Crédit agricole S.A. Les volumes sont déterminés par les besoins de couverture liés à l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux. Au 31 décembre 2005 les instruments de couverture présentent une valeur de marché positive de 39,172 k €.

6. – Informations relatives au compte de résultat.

Note 6.1. Produits nets d'intérêt :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Produits d'intérêt relatifs aux	236 719	226 573
Intérêts et produits assimilés/Opérations avec établissement de crédit	9 947	9 746
Intérêts et produits assimilés/Opérations internes au CA	31 004	26 255
Intérêts et produits assimilés/Opérations avec clientèle	175 683	171 404

Intérêts et produits assimilés/Obligations et titres à revenu fixe	9 478	9 720
Autres intérêts et produits assimilés	10 607	9 448
Charges d'intérêt relatives aux	119 797	111 415
Intérêts et charges assimilées/Opérations avec établissement de crédit	63	116
Intérêts et charges assimilées/Opérations internes au CA	110 488	106 840
Intérêts et charges assimilées/Opérations avec clientèle	5 848	3 511
Intérêts et charges assimilées/Obligations et titres à revenu fixe	259	934
Autres intérêts et charges assimilées	3 139	14
Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	116 922	115 158

Note 6.2. Produits nets sur opérations financières :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Solde des opérations sur titres transaction	14	16
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	96	- 67
Solde des opérations change et instruments financiers	168	138
Produits nets des opérations financières	278	87

Note 6.3. Revenu des titres :

(En milliers d'euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Titres de placement	245	400		5
Titres d'investissement	9 234	9 320		
Parts dans les entreprises liées			4 500	3 402
Titres de participation et titres act. de portefeuille			11 417	8 832
Total	9 479	9 720	15 917	12 239

Note 6.4. Ventilation des commissions :

(En milliers d'euros)	Année 2005			Année 2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opération de crédit	373	276	97	263	179	84
Sur opérations interne au Crédit agricole	17 074	4 670	12 404	13 492	3 484	10 008
Sur opération avec la clientèle	24 229	171	24 058	24 316	376	23 940
Sur opération sur titres	0	282	- 282	0	204	- 204

Sur opération de change	27	0	27	32	0	32
Sur opération instrument financier à terme et autre opération hors bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers	46 549	4 054	42 495	42 879	3 993	38 886
Total commissions	88 252	9 453	78 799	80 982	8 236	72 746

Note 6.5. Prestations de services bancaires et financiers :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	6 204	5 597
Produits nets sur moyens de paiement	19 280	17 579
Commissions d'assurance vie	10 493	9 569
Commissions d'assurance IARD	6 527	6 145
Autres produits (charges) nets de service financier	- 9	- 3
Total	42 495	38 887

Note 6.6. Résultat des opérations sur titres de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Net dotations sur reprises	354	1 034
Reprises de provisions	1 515	4 422
Dotation aux provisions	1 161	3 388
Solde en bénéfice ou perte des +/- values réalisées	4 665	3 245
Plus-values de cession	4 666	3 516
Moins-values de cession	1	271
Solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de placement	5 019	4 279

Note 6.7. Ventilation des frais de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Salaires et traitements	37 168	37 668
Dont indemnités liées à la retraite	170	71
Charges sociales	22 248	18 187
Dont charges de retraite	8 665	4 680
Impôts et taxes sur rémunérations	4 667	5 532
Intéressement	4 776	5 453
Participation	2 364	696

Transfert de charges	- 348	- 296
Total frais de personnel	70 875	67 240

Le solde du Droit Individuel de Formation acquis et non utilisé au 31/12/2005 représente 21 278 heures.

Note 6.8. Autres frais administratifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Impôts et taxes	3 263	3 161
Services extérieurs	48 586	47 383
Autres frais administratifs	408	172
Transfert de charges	- 136	- 3 754
Total des frais administratifs	52 121	46 962

Note 6.9. Décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité :

(En milliers d'euros)	Produits nets d'intérêts		Produits nets des commissions		Produits nets sur opérations financières		Autres produits nets d'exploitation		Produit net bancaire	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Banque de proximité	73 441	74 224	91 362	84 016			9 363	9 259	174 166	167 499
Gestion pour compte propre et divers	15 042	13 620	631	500	42 448	34 209	- 4 603	- 579	53 518	47 750
Totaux	88 483	87 844	91 993	84 516	42 448	34 209	4 760	8 680	227 684	215 249

Note 6.10. Dotations nettes aux provisions sur créances et hors bilan :

(En milliers d'euros)	Année 2005	Année 2004
Dotations aux provisions	70 791	78 915
Provisions sur créances douteuses	65 484	78 615
Autres provisions	5 307	300
Reprises de provisions	70 307	70 911
Reprises de provisions sur créances douteuses	54 341	65 490
Autres reprises de provisions	15 966	5 421
Variations des provisions	484	8 004

Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	311	201
Dont sur les créances douteuses non compromises	285	189
Dont sur les créances douteuses compromises	26	12
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	8 620	9 469
Dont sur les créances douteuses non compromises	7 311	9 309
Dont sur les créances douteuses compromises	1 309	160
Récupérations sur créances amorties	438	458
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors bilan	8 977	17 216

Note 6.11. Résultat net sur immobilisations financières corporelles et incorporelles (en milliers d'euros).

	Année 2005	Année 2004
Immobilisations financières	- 59	- 5 710
Dotations aux provisions :		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	369	6 428
Reprises de provisions :		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	329	751
Dotations ou reprises nettes aux provisions :		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	- 40	- 5 677
Plus-values de cession réalisées :		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	0	7
Moins-values de cession réalisées :		
Sur titres d'investissement	1	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	19	36
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	4
Solde des plus ou moins values de cession réalisées :		
Sur titres d'investissement	- 1	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et TIAP	- 19	- 33
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 271	- 788
Plus-values de cession	193	8
Moins-value de cession	464	796
Résultat net sur immobilisation	- 330	- 6 498

7. – Autres informations.

Note 7.1. Effectif par catégorie :

	Nombre	
	31/12/2005	31/12/2004
Cadres		
Tau	574	578
Employés	388	400
Total	1 224	1 240

(*) Effectif temps plein moyen hors remplacement maladie, maternité....

Le montant global des rémunérations versées au titre de l'exercice 2005 aux membres des organes d'administration et de direction de la Caisse régionale est de 2 439 k €.

Note 7. 2. Publicité des honoraires de commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)	Cabinet ROYET Indépendant		Cabinet SEGECO Indépendant	
	2005	% N	2005	% N
Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	128	100,00 %	39	100,00 %
Missions accessoires				
Sous total	128		39	
Autres prestations :				
Juridique, fiscal, social				
Technologies de l'information				
Audit interne				
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)				
Sous total				
Total	128	100,00 %	39	100,00 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

D. – Projet de résolutions présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2006.

Première résolution. – L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- du rapport général des commissaires aux comptes ;
- du rapport du président du conseil d'administration

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 faisant ressortir un bénéfice de 53 336 388,44 euros.

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2005.

Deuxième résolution. – L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

— du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport de gestion.

Troisième résolution. – L'assemblée générale fixe à 3,65 % l'an le taux de l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2005.

Le paiement des intérêts versés aux parts sociales s'effectuera le 09 juin 2006.

Quatrième résolution. – L'assemblée générale fixe à 1,83 € par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.I.

Le paiement du dividende versé aux certificats coopératifs d'investissement s'effectuera le 09 juin 2006.

Cinquième résolution. – L'assemblée générale fixe à 1,83 € par titre le montant du dividende versé aux porteurs de C.C.A.

Le paiement du dividende versé aux certificats coopératifs d'associés s'effectuera le 09 juin 2006.

Sixième résolution. – Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les montants des revenus qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir de l'exercice 2002, 2003 et 2004, ventilés par catégorie de valeurs mobilières, sont :

— Exercice 2002 :

Intérêts aux Parts sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 665 312,00
Dividende CCA	4 640 751,33

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutescatégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à l'avoir fiscal.

— Exercice 2003 :

Intérêts aux Parts sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 725 504,00
Dividende CCA	4 805 316,98

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutescatégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à l'avoir fiscal.

— Exercice 2004 :

Intérêts aux Parts sociales	583 114,90
Dividende CCI	1 725 504,00
Dividende CCA	5 661 058,36

Les revenus distribués au titre de cet exercice, toutescatégories de valeurs mobilières confondues, étaient éligibles à lademi-base sous réserve que les bénéficiaires remplissent les conditionsnécessaires.

Septième résolution. – L'assemblée générale approuve larépartition de résultat comptable de l'exercice 2005 qui s'élève à53 336 388,44 euros telle qu'elle a été proposée par leconseil d'administration et approuvée par Crédit agricole S.A., soit :

Report à nouveau/Changement de méthode	5 963 073,22
Intérêts aux Parts sociales	532 092,35
Dividende CCA caisses locales	2 312 453,88
Dividende CCA Crédit agricole S.A	3 710 648,91
Dividende CCI	1 835 856,00
Réserve légale	29 236 698,06
Autres réserves	9 745 566,02
Bénéfice de l'exercice	53 336 388,44

Huitième résolution. – L'assemblée générale constate que le capital social au 31 décembre 2005 s'élève à 30 982 912,20 euros, sans changement depuis le 31 décembre 2001.

Il se compose ainsi de 3 816 197 parts sociales, de 1 003 200 C.C.I. et de 3 291 313 C.C.A., soit un total de 8 110 710 titres.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à admettre les remboursements de parts sociales qui seraient demandés dans la limite autorisée par l'article 7 des statuts.

Neuvième résolution. – L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, à faire acheter par la caisse régionale ses propres certificats coopératifs d'investissement dans la limite de 3 % du nombre de certificats coopératifs d'investissement compris dans le capital social, soit 30 096 CCI, en vue d'assurer la liquidité de ces titres et la régularisation des cours par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat des certificats coopératifs d'investissement est de 100 euros par titre (hors frais).

Le prix minimum de vente des CCI est de 30 euros par titre (hors frais).

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement sera de 3 009 600 euros.

La présente autorisation, qui annule et remplace la précédente, est accordée pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 27 septembre 2007.

Dixième résolution. – L'assemblée générale renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2001 à procéder, à compter de ce jour, en une ou plusieurs fois, à l'émission de titres participatifs jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 15 millions d'euros.

Elle donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de la réalisation de ces opérations, pour en fixer les modalités et notamment le taux d'intérêt en précisant la partie fixe et la partie variable, les conditions et les caractéristiques d'émission, d'amortissement et de remboursement et, plus précisément, la possibilité de procéder à ce dernier à l'expiration d'un délai minimum de douze ans, passer toutes conventions avec tous établissements de crédit, remplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation est valable pendant cinq ans à compter de la tenue de la présente assemblée.

Onzième résolution. – L'article 16 des statuts prévoit le renouvellement annuel du tiers des membres du conseil d'administration. Les quatre administrateurs dont le mandat est à échéance sont :

— Mme Gonin Liliane ;

— M. Marcoux Hubert ;

— M. Perret Noël ;

— M. Ranc Jean-Paul.

Mme Liliane Gonin, MM. Hubert Marcoux, Noël Perret et Jean-Paul Ranc ont fait acte de candidature pour le renouvellement de leur mandat.

Les mandats de Mme Liliane Gonin, MM. Hubert Marcoux, Noël Perret et Jean-Paul Ranc expireront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Douzième résolution. – L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à fixer, en fonction des recommandations de Monsieur le président de la fédération nationale du crédit agricole, le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé aux présidents et vice-présidents du conseil d'administration.

Treizième résolution. – Les sociétaires, après avoir entendu lecture des conventions réglementées relatives au rapport spécial des commissaires aux comptes, approuvent lesdites conventions.

Quatorzième résolution. – L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président du conseil d'administration avec faculté de subdéléguer à toute personne pour l'accomplissement des formalités qui seront nécessaires.

E. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

— le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel Loire Haute-Loire tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels. – Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la partie 3 de l'annexe concernant les changements de méthodes comptables et d'estimations intervenus en 2005 :

— Paragraphe A « Principes généraux retenus » ;

— Paragraphe B « Impacts des changements de méthodes comptables et de présentation des comptes » ;

— Paragraphe C « Impacts des changements d'estimation ».

Justification des appréciations. – En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changements de méthodes comptables : Ainsi qu'il est mentionné dans la partie 3, paragraphes A, B et C de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre caisse, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

— Par ailleurs, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (note 3.3). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de la valeur d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Comme indiqué dans les notes 3.1.5 et 3.1.7 de l'annexe, la caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques crédits inhérents à ces activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu le processus mis en place pour identifier et évaluer ces risques et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif dubilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques. – Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Étienne et à Brives-Charensac, le 3 mars 2006.

Les commissaires aux comptes :

Pour le Cabinet Royet :
Pierre BERNARD ;
Commissaire aux Comptes ;
Compagnie régionale de Lyon.

Pour la Société Segeco :
Marc JAMON ;
Commissaire aux Comptes ;
Compagnie régionale de Riom.

E. – Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse régionale de crédit agricole, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce et de l'article 511-39 du code monétaire et financier, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

1. Conventions conclues entre la Caisse régionale et ses filiales :

1.1. Cession de crédit-bail immobilier : Votre conseil d'administration en date du 16 décembre 2005 a approuvé les termes d'une convention de cession de crédit-bail immobilier conclue entre la S.A. Defitech Routage et Communication, en qualité de créancier, la société Ucabail, en qualité de crédit bailleur, et la Caisse régionale de crédit agricole Loire Haute-Loire, en qualité de créancier cessionnaire, avec engagement de reprise des charges de location financière à venir et le versement d'une soulte complémentaire évaluée à 244 320 euros.

1.2. Sous location : Suite à la cession du crédit-bail immobilier, une convention de sous-location a été conclue le 21 décembre 2005 entre la Caisse régionale de crédit agricole Loire Haute-Loire et la S.A. Defitech Routage et Communication, d'une durée de 12 ans, comprenant un loyer annuel à hauteur de 229 172 euros HT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 16 décembre 2005.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice. – En application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Conventions avec des sociétés ayant des administrateurs communs avec la Caisse régionale :

1.1. Conventions intra-groupe : La Caisse régionale assure auprès de l'ensemble de ses filiales un certain nombre d'opérations (prestations d'ordre logistique, mise à disposition de personnel et de locaux, cautionnements, mise à disposition de comptes courants rémunérés dans des conditions normales, ...).

Selon l'étude adoptée par le conseil national de la compagnie des commissaires aux comptes, le 05 Juillet 1990, publiée dans le bulletin n° 79, les opérations intra-groupe conclues à des conditions normales n'entrent pas dans le champ des conventions réglementées, et n'ont donc pas à être mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.2. Conventions de location immobilière avec la « S.C.I. du Crédit agricole Loire Haute-Loire » :

1.2.1. Baux immobiliers : Les baux immobiliers se sont poursuivis sur l'exercice 2005.

La location, d'un montant de 1 746 127,16 euros hors taxes se répartit de la manière suivante :

— Locations immobilières Haute-Loire 673 032,00 euros ;

— Locations immobilières Loire 855 342,16 euros ;

— Fonciers Loire 180 622,00 euros ;

— Contribution autonome de droit au bail 37 131,00 euros.

2. Conventions entre la Caisse régionale et les Caisses locales :

2.1. Convention de rémunération des comptes courants ouverts avec les caisses locales : Chaque Caisse locale est titulaire d'un compte à terme ouvert dans les livres de la Caisse régionale.

Votre conseil d'administration du 16 décembre 2005 renouvelle l'autorisation de rémunération des comptes-courants bloqués et en fixe le taux pour l'exercice 2005 à 3,60 %.

2.2 Convention de cautionnement (Caisse locale développement Loire Haute-Loire) : La Caisse locale fiscalisée Loire Haute-Loire s'est portée caution des nouveaux crédits revolving dénommés « open ». La caution porte sur la totalité de l'en-cours. Elle est rémunérée par une commission au taux trimestriel de 0,35 % ; soit 1,40 % l'an (Conseil d'administration du 23 Avril 1996 et du 25 juin 1998).

2.3. Convention avec la « S.A.S. Immonial » : Votre conseil d'administration du 14 décembre 2004 a fixé le taux de rémunération des avances en compte courant avec la « S.A.S. Immonial » à 3,90 % pour l'année 2005.

Saint-Étienne et à Brives-Charensac, le 3 mars 2006.

Les commissaires aux comptes :

Pour le Cabinet Royet :
Pierre BERNARD ;
Commissaire aux Comptes ;
Compagnie régionale de Lyon.

Pour la Société Segeco :
Marc JAMON ;
Commissaire aux Comptes ;
Compagnie régionale de Riom.